



GROUPE CAISSE DES DEPOTS

COMPTES CONSOLIDES
Au 31 décembre 2012

Arrêtés par le Directeur général de la Caisse des Dépôts en date du
14 mars 2013

SOMMAIRE DETAILLE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2012

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Faits marquants de l'exercice

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

3.1 Produits et charges d'intérêts

3.2 Produits et charges de commissions

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

3.4 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

3.5 Produits et charges des autres activités

3.6 Charges générales d'exploitation

3.7 Coût du risque

3.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs

3.9 Impôt sur les bénéfices

3.10 Résultat par pôle

4. Notes relatives au bilan consolidé

4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

4.2 Instruments dérivés de couverture - Actif et passif

4.3 Actifs financiers disponibles à la vente

4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

4.5 Prêts et créances sur la clientèle

4.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

4.7 Impôts

4.8 Comptes de régularisation et actifs divers

4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

4.10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

4.11 Immobilisations

4.12 Ecarts d'acquisition

4.13 Dettes envers les établissements de crédit

4.14 Dettes envers la clientèle

4.15 Dettes représentées par un titre

4.16 Comptes de régularisation et passifs divers

4.17 Provisions techniques des sociétés d'assurance

4.18 Provisions

4.19 Dettes subordonnées

4.20 Engagements donnés et reçus

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel

5.1 Charges de personnel

5.2 Effectif moyen

5.3 Engagements sociaux

6. Transactions avec les parties liées

6.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

6.2 Entités non contrôlées par le Groupe

6.3 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

7. Juste valeur des instruments financiers

7.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

7.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

8. Information sur les risques liés aux instruments financiers

9. Evénements postérieurs à la clôture

10. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	3.1	5 566	4 920
Intérêts et charges assimilés	3.1	(1 142)	(1 044)
Commissions (produits)	3.2	98	81
Commissions (charges)	3.2	(67)	(64)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	847	729
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	771	912
Produits des autres activités	3.5	20 890	21 428
Charges des autres activités	3.5	(18 776)	(18 800)
Produit net bancaire		8 187	8 162
Charges générales d'exploitation	3.6	(5 538)	(5 343)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(490)	(531)
Résultat brut d'exploitation		2 159	2 288
Coût du risque	3.7	(206)	(69)
Résultat d'exploitation		1 953	2 219
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.10	(2 311)	(828)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.8	30	173
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.12	(57)	(225)
Résultat avant impôt		(385)	1 339
Impôt sur les bénéfices	3.9	(739)	(580)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	4.9	(23)	(1)
Résultat net		(1 147)	758
Intérêts des minoritaires		689	(552)
Résultat net part du groupe		(458)	206

**Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs
comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net	(1 147)	758
Ecarts de conversion	(87)	(27)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	4 182	(3 275)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(154)	(121)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(38)	(9)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	475	(410)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4 378	(3 842)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3 231	(3 084)
Dont part du Groupe	2 897	(2 517)
Dont part des intérêts minoritaires	334	(567)

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		3 672	5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	31 251	31 794
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	735	502
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	156 396	150 255
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.4	8 037	11 880
Prêts et créances sur la clientèle	4.5	13 491	12 807
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.6	21 219	20 970
Actifs d'impôts	4.7	895	952
Comptes de régularisation et actifs divers	4.8	11 558	11 121
Actifs non courants destinés à être cédés	4.9	16 790	124
Participation aux bénéfices différée	4.17		249
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	3 144	5 734
Immeubles de placement	4.11	15 170	11 025
Immobilisations corporelles	4.11	2 474	2 584
Immobilisations incorporelles	4.11	650	850
Ecarts d'acquisition	4.12	1 166	1 411
Total actif		286 648	262 263
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	7 070	6 123
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	2 007	1 444
Dettes envers les établissements de crédit	4.13	22 752	13 938
Dettes envers la clientèle	4.14	50 073	50 736
Dettes représentées par un titre	4.15	25 088	25 879
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	4.7	1 991	1 154
Comptes de régularisation et passifs divers	4.16	8 571	10 249
Passifs non courants destinés à être cédés	4.9	642	109
Provisions techniques des sociétés d'assurance	4.17	127 894	116 185
Provisions	4.18	860	867
Dettes subordonnées	4.19	1 040	1 025
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		19 869	20 125
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 284	837
Résultat de l'exercice		(458)	206
Total Capitaux propres part du groupe		23 695	21 168
Intérêts minoritaires		14 965	13 386
Total Capitaux propres		38 660	34 554
Total passif		286 648	262 263

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							Total capitaux propres consolidés				
	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	
<i>(en millions d'euros)</i>												
Capitaux propres au 1er janvier 2011	18 924	11	3 757	(334)	2 151	24 509	12 937	351	1 087	14 375	38 884	
Changements de méthode comptable												
Affectation du résultat 2010	2 151				(2 151)		1 087		(1 087)		(1 217)	
Distribution 2011 au titre du résultat 2010	(839)				(839)		(378)				189	
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	2				2		189				191	
Autres variations	(113)	(7)	81	28	(11)	206	(233)	(2)	552	552	(246)	
Résultat de la période					206						758	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Ecart de conversion		(48)			(48)			5		5	(43)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(2 148)	(195)	(2 343)			(1 053)		(1 053)	(3 396)	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(307)	(1)	(308)			(69)		(69)	(377)	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	20 125	(44)	1 383	(502)	206	21 168	13 602	(768)	552	13 386	34 554	
Changements de méthode comptable												
Affectation du résultat 2011	206				(206)		552		(552)		(477)	
Distribution 2012 au titre du résultat 2011	(103)				(103)		(374)				739	
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(24)			18	(6)		763	(18)			543	
Autres variations	(335)	2	9	(3)	(327)		840	30	(689)	(689)	(1 147)	
Résultat de la période					(458)							
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Ecart de conversion		63			63			(45)		(45)	18	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			3 955	(124)	3 831			1 098		1 098	4 929	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(563)	90	(473)			(26)		(26)	(499)	
Capitaux propres au 31 décembre 2012	19 869	21	4 784	(521)	(458)	23 695	15 383	271	(689)	14 965	38 660	

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2012

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	(385)	1 339
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	920	719
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	163	340
Dotations nettes aux provisions et dépréciations ⁽¹⁾	4 051	4 303
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	2 311	828
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	(562)	(471)
Produits/charges des activités de financement	(3 168)	(543)
Autres mouvements ⁽³⁾	(3 168)	(543)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	3 715	5 176
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	8 936	(9 272)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	(1 017)	17 518
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽⁶⁾	(4 400)	(3 952)
Flux liés aux immeubles de placement	(338)	(721)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(2 576)	(1 386)
Impôts versés	(896)	(928)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(291)	1 259
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	3 639	7 774
Flux liés aux actifs financiers et participations	(1 845)	(1 907)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(523)	(411)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(2 368)	(2 318)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁷⁾	171	(1 511)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	614	(52)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	785	(1 563)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	4	(59)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	8	3
Effet des changements de méthode sur la période ⁽⁸⁾	265	(75)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 732	3 762
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	8 559	4 797
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	5	7
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 554	4 790
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	10 291	8 559
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	3 672	5
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 619	8 554
Variation de la trésorerie nette	1 732	3 762

COMPTES CONSOLIDES

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	3		3	
Banques centrales et CCP	3 669		2	
Sous-total	3 672		5	
Solde à vue sur les établissements de crédit	3 561	1 482	5 600	1 213
OPCVM monétaires	4 340		4 167	
Sous-total	8 101	1 482	9 767	1 213
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	10 291		8 559	

1. Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.
2. Dont perte de valeur écart d'acquisition France Telecom (- 1,9 Md€) et contribution à la perte de Dexia (- 0,45 Md€) au 31 décembre 2012.
3. Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances (- 3 Md€) en 2012.
4. La variation observée provient de la Caisse des Dépôts Section générale et principalement de l'augmentation nette des prêts interbancaires (+11,8 Md€) et de la diminution des titres donnés en pension (-4,1 Md€)
5. La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de la hausse de l'ACOSS (+1,1 Md€) et de la diminution des dépôts des notaires (-2,2Md€) en 2012; et essentiellement du remboursement du prêt à l'ACOSS (20 Md€) et de la diminution des dépôts des notaires (-1,4 Md€) en 2011.
6. Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations.
7. Dont 0,1 Md€ de dividendes payés à l'Etat en 2012 et 1,2 Md€ de dividendes payés à l'Etat en 2011.
8. Il s'agit principalement d'un reclassement d'OPCVM non monétaires à trésorerie et équivalents de trésorerie par la SNI en 2012.

1 – FAITS MARQUANTS

I – Banque Publique d’Investissement (BPI)

« La Banque publique d’investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l’Etat et conduites par les régions ». *Article 1^{er} de la loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d’investissement.*

L’organisation de la BPI ne sera définitive qu’une fois achevé son processus de constitution. Celui-ci implique que l’Etat et la Caisse des Dépôts apportent, à l’issue de la consultation des instances représentatives du personnel et de l’obtention des autorisations nécessaires notamment des autorités de la concurrence, à la BPI trois entités distinctes : Oséo, le Fonds stratégique d’investissement et CDC Entreprises. Ce processus technique, qui devrait arriver à son terme d’ici la fin du premier semestre, permettra à la BPI de déployer son action en s’appuyant sur environ 20 Md€ de fonds propres.

En cible, la BPI sera composée de trois entités :

- une société faîtière, détenue à parité par l’Etat et la Caisse des Dépôts, qui assurera le pilotage de l’ensemble du groupe,
- un pôle financement - l’actuel Oséo - dédié au financement de l’innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts ;
- un pôle investissement, issu de l’apport du FSI, de CDC Entreprises et de ses filiales, chargé des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises.

La gouvernance de la BPI repose :

- sur le conseil d’administration présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts et composé de quinze membres, le directeur général de la BPI, deux représentants des régions, quatre représentants de l’état, quatre représentants de la Caisse des Dépôts dont le président, deux personnalités qualifiées et deux représentants des salariés ;
- sur des comités d’orientation chargés d’exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d’intervention et les modalités d’exercice, par la BPI et ses filiales, de leurs missions d’intérêt général. Les comités régionaux d’orientation se prononcent notamment sur la cohérence entre les actions de la BPI à l’échelon régional et ses orientations stratégiques nationales.

La BPI interviendra auprès d’un spectre très large d’entreprises allant des start up aux ETI et sera le grand partenaire public des PME, tout au long de leur développement. La BPI aura également la possibilité de stabiliser l’actionnariat de grandes entreprises.

Les interventions de la BPI prendront plusieurs formes :

- le financement de l’innovation sous la forme de subventions et avances remboursables ;
- la garantie de prêts et, le cas échéant, d’investissements en fonds propres ;

COMPTES CONSOLIDES

- le cofinancement, aux côtés des banques de la place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement ;
- l'investissement en fonds propres, et en quasi-fonds propres, directement et via des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes entreprises ;
- la distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.

Au vu des décisions et des engagements pris par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 dans le cadre de la création de la BPI, les actifs et passifs concernant les entités intégrées ont été présentés au bilan sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».

II – DEXIA

L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro a soumis le groupe Dexia, durant l'été 2011, à un regain de tension sur sa situation de liquidité et l'a conduit à mettre en œuvre une série de mesures structurelles, visant à la résolution ordonnée du groupe Dexia.

La Caisse des Dépôts (Section générale) détenait 13 % du capital de Dexia SA jusqu'au 30 décembre 2012.

Au 30 juin 2012, comme au 31 décembre 2011, la valeur de mise en équivalence de la participation Dexia SA à l'actif du bilan du groupe Caisse des Dépôts était nulle.

Au 30 juin 2012, l'attente d'une décision définitive de la Commission européenne sur la garantie des Etats pesait lourdement sur le coût de refinancement du groupe Dexia et renforçait la probabilité qu'une amélioration de la situation financière de Dexia SA bénéficierait en premier lieu et principalement aux Etats garants, via les conditions de rémunération de cette garantie. Compte tenu de cette évolution de la situation en 2012, la Caisse des Dépôts a décidé d'enregistrer en résultat dès le 30 juin 2012 les pertes latentes négatives (accumulées depuis la première consolidation de Dexia en octobre 2008 dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts), soit -453 M€. Ainsi depuis le 30 juin 2012, dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts et de la Caisse des Dépôts (Section Générale), le coût d'acquisition total des titres Dexia SA, soit 2,9 Md€ est totalement déprécié.

Le 31 décembre 2012, les Etats belge et français ont souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 5,5 Md€ autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA réunie le 21 décembre 2012 et dans le cadre de l'approbation du plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia, approuvée par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Les Etats belge et français ont souscrit à des actions de préférence nouvelles de Dexia SA, portant ainsi leur participation au capital de Dexia SA respectivement à 50 % et 44 %. L'opération a aboutie à une dilution économique très importante des autres actionnaires, ainsi la Caisse des Dépôts Section générale ne détient plus au 31 décembre 2012 que 0,82 % du capital de Dexia SA et n'a plus d'administrateur. En conséquence, la Caisse des Dépôts Section Générale a déconsolidé Dexia SA à cette date.

La contribution de Dexia SA au résultat du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 s'établit à - 453 M€ contre - 1 Md€ au 31 décembre 2011.

III – La Société de Financement Local (SFIL)

Le ministre de l'Economie et des Finances a signé le 23 janvier 2013 avec la Caisse des Dépôts, la Banque Postale et le groupe Dexia, le contrat de création de la Société de Financement Local.

Détenue à 75% par l'Etat, 20% par la Caisse des Dépôts et 5% par La Banque Postale, la Société de Financement Local permettra de refinancer, via sa société de crédit foncier qui prendra le nom de Caisse Française de Financement Local, les prêts moyen et long terme que la Banque Postale va proposer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics de santé.

Les crédits commercialisés par La Banque Postale en partenariat avec la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une co-entreprise, seront refinancés par la SFIL et représenteront une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics de santé en offrant des volumes de prêts de l'ordre de 5 Md€ par an.

Cet investissement renforcera la Caisse des Dépôts dans son rôle de partenaire privilégié des collectivités locales. Ce rôle s'exercera également au travers de la mise en œuvre de l'enveloppe complémentaire de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales.

Dans le cadre des engagements pris au terme du pacte d'actionnaires de SFIL, la Caisse des Dépôts a accordé début 2013 une ligne de liquidité à la SFIL à hauteur d'un montant maximum de 12,5 Md€.

IV – Opération de rapprochement entre Icade et Silic

Le 30 décembre 2011, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans Icade, soit 55,58 % à la société Holdco SIIC, société holding créée à cet effet et contrôlée par la Caisse des Dépôts. Consécutivement, Groupama a apporté 6,5 % du capital de Silic, en échange de titres de la société Holdco SIIC. A l'issue de ces opérations, la Caisse des Dépôts contrôle la société Holdco SIIC à plus de 95 % au 31 décembre 2011.

Le 6 février 2012, la Caisse des Dépôts et Groupama ont signé un pacte d'actionnaires régissant leurs relations au sein de Holdco SIIC. Ce pacte est valable pour une durée de 20 ans et comporte notamment les stipulations suivantes :

- engagement d'inaliénabilité des titres Holdco SIIC détenus par Groupama pendant une durée de 30 mois suivant la date de conclusion du pacte d'actionnaires ;
- un droit de préemption au profit de la Caisse des Dépôts à l'expiration de la période d'inaliénabilité ;
- un droit de sortie conjointe proportionnel au profit de Groupama au cas où la Caisse des Dépôts souhaiterait transférer à un tiers autre qu'un affilié tout ou partie de ses titres Holdco SIIC ;
- une liquidité au profit de Groupama.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence le 13 février 2012, Groupama a apporté le solde de sa participation de 37,45 % du capital de Silic à Holdco SIIC le 16 février 2012. A l'issue de cet apport, Holdco SIIC détient de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts 43,94 % du capital et des droits de vote de Silic. La Caisse des

Dépôts et Groupama détiennent respectivement 75,07 % et 24,93 % du capital et des droits de vote de Holdco SIIC.

L'opération d'apport des titres Silic par Groupama à Holdco SIIC confère à la Caisse des Dépôts le contrôle de Silic le 16 février 2012, concomitamment à une diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse des Dépôts dans les entités Holdco SIIC et Icade. A partir du 16 février 2012, la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales Holdco SIIC, Icade et Silic et consolide cet ensemble par intégration globale. La prise de contrôle de la Caisse des Dépôts sur Silic a conduit à la constatation d'un profit de 124 M€ dans le résultat part du groupe Caisse des Dépôts.

Consécutivement au franchissement du seuil de 30 % par Holdco SIIC dans Silic agissant de concert avec Icade et la Caisse des Dépôts, Icade a déposé, le 13 mars 2012, une offre obligatoire sur Silic. L'offre est composée d'une offre publique d'échange sur les actions Silic ainsi que d'une offre publique d'achat sur les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANES ») émises par Silic.

Les termes de l'offre sont les suivants :

- pour l'offre d'échange, la parité est égale à la parité d'échange retenue pour les apports à Holdco SIIC par Groupama de la participation dans Silic, soit 5 actions Icade pour 4 actions Silic ;
- pour l'offre d'achat, la valeur nominale de l'ORNANE à laquelle s'ajoute le coupon couru jusqu'à la date anticipée pour le règlement-livraison de l'offre, soit 126 € par ORNANE sur la base d'un règlement-livraison le 14 juin 2012.

Le 24 avril 2012, l'AMF a déclaré l'offre conforme. La décision de conformité et l'avis d'ouverture de l'offre ont été publiés par l'AMF respectivement le 24 avril 2012 et le 26 avril 2012. Par recours du 3 mai et du 4 mai 2012, SMA Vie BTP et l'ADAM ont respectivement saisi la Cour d'appel de Paris d'une demande d'annulation de la décision de conformité de l'AMF. Par observations déposées près la Cour d'appel de Paris le 31 mai 2012, l'AMF s'est engagée « dans l'intérêt du marché et à titre conservatoire, à proroger la date de clôture de l'offre publique, initialement fixée au 1^{er} juin 2012, en sorte que cette clôture n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la cour statuant sur les recours en annulation de la décision de l'AMF ».

Le 26 juin 2012, la Cour d'appel de Paris a fixé au 21 mars 2013 l'audience de plaidoirie. La décision de la Cour d'appel de Paris devrait intervenir d'ici à la fin du premier semestre 2013. Conformément à la décision de prorogation de l'AMF en date du 15 mai 2012, l'offre reste ouverte jusqu'à nouvel avis.

V – Veolia Transdev

Le 22 octobre 2012, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement ont annoncé leur entrée en discussion en vue de la signature d'un accord définitif visant à renforcer la structure financière de Veolia Transdev et à lui donner les moyens de son développement stratégique.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement souscriraient à une augmentation de capital de 800 M€, par conversion d'une partie des prêts d'actionnaires. A l'issue, de cette opération, la Caisse des Dépôts détiendrait 60 % du capital de Veolia

COMPTES CONSOLIDES

Transdev et prendrait le contrôle exclusif, Veolia Environnement conserverait 40 % du capital. Des cessions ciblées ainsi que la mise en place d'un refinancement bancaire accompagneraient cette opération. Préalablement à la réalisation de cette restructuration, Veolia Environnement reprendrait la participation de 66 % que Veolia Transdev détient dans la SNCM et ses filiales, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

La Caisse des Dépôts, partenaire de long terme des collectivités locales, inscrirait cette prise de contrôle dans la durée pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité.

Il est rappelé qu'à ce stade aucun accord définitif n'a été conclu entre les parties, les discussions devant se poursuivre après information et consultation des instances représentatives du personnel.

Le résultat de l'exercice 2012 du groupe Veolia Transdev a fortement souffert d'un contexte économique difficile dans certains pays européens ainsi que la perte de contrats importants au Pays Bas. C'est dans ce contexte que le groupe Veolia Transdev a mené la révision des plans à long terme de ses unités génératrices de trésorerie, qui a conduit, pour les unités génératrices de trésorerie « Pays Bas », « Ibérie » et « lignes internationales », à reconnaître des pertes de valeurs sur écart d'acquisition pour un montant total de 301 M€.

Compte tenu de ces éléments, la contribution du groupe Veolia Transdev au résultat du groupe Caisse des Dépôts est négative de 203 M€.

VI – Participation France Télécom détenue par le FSI

En juillet 2009, lors de la création du FSI, l'Etat a apporté 13,5 % du capital de France Télécom au FSI pour une valeur comptable IFRS de 5,7 Md€. Ces titres étaient jusqu'alors comptabilisés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Fin 2012, suite à la modification du pacte d'actionnaires entre le FSI et l'Etat avec la création d'une instance de concertation pour les décisions prises par la gouvernance de France Télécom en conseil d'administration et Assemblée Générale, le FSI exerce à partir de fin décembre 2012 une influence notable sur France Télécom.

Le coût d'acquisition des titres France Télécom est de 5,7 Md€, l'écart d'acquisition constaté à la date d'entrée en consolidation dans les comptes consolidés du groupe FSI s'élève à 6 Md€. Le FSI a décidé de déprécier cette participation pour un montant de 2,4 Md€ en raison du parcours boursier du titre en 2012 et de l'arrêté des comptes de l'entreprise. La valeur retenue est la situation nette arrêtée par le Conseil d'administration de France Télécom soit 9,2 € par action à comparer à une valeur d'apport par l'Etat de 16 € par action.

La contribution de France Télécom au résultat du groupe Caisse des Dépôts est négative de 1 Md€.

VII – Incidence des marchés financiers sur l'année 2012

Les marchés boursiers ont bénéficié de l'apaisement des tensions sur les dettes souveraines, à la fin de l'été, ces derniers avaient effacés les pertes intervenues au second trimestre. Un rattrapage prononcé s'est ensuite réalisé en fin d'année. Le CAC 40 a progressé finalement de +15 % en 2012, passant de 3 160 points à 3 641 points.

La Section Générale a enregistré par résultat - 0,5 Md€ de dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente et + 1,6 Md€ de variation de juste valeur par capitaux propres net d'impôts.

Le groupe FSI a enregistré par résultat -0,6 Md€ de dépréciation d'instruments de capitaux propres classée en titres disponibles à la vente et +0,9 Md€ de variation de juste valeur nette d'impôt par capitaux propres hors effet France Télécom.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE

I. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS, lequel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2012 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2012 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Par rapport au 31 décembre 2011, l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » - « Transferts d'actifs financiers » (règlements CE n°1205/2011 du 22 novembre 2011 et CE n°1256/2012 du 13 décembre 2012) est d'application obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012.

Cet amendement permet notamment d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), par la communication d'informations financières spécifiques sur les risques associés à l'implication conservée par le cédant dans des actifs financiers cédés qu'ils soient intégralement décomptabilisés ou non.

L'application de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes, amendements et interprétations qui ne seront d'application obligatoire que sur les prochains exercices, à savoir :

- *Les cinq normes sur la consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 révisée et IAS 28 révisée)*

Ces nouvelles normes et normes révisées de consolidation seront obligatoirement applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, avec possibilité d'une application anticipée, à condition d'appliquer l'ensemble de ces nouvelles normes et normes révisées.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

COMPTES CONSOLIDES

- IFRS 11 « Partenariats » (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

Cette norme distingue deux types de partenariat (entreprise commune et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires. Elle supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises qui devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non. Son objectif est de fournir une information qui permette aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, ainsi que les incidences de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

La norme révisée précise les modalités de comptabilisation des participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans les états financiers individuels.

- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (règlement CE n°1254/2012 du 11 décembre 2012)

La norme révisée tient compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Elle définit leur mode de comptabilisation et les modalités d'application de la méthode de la mise en équivalence.

L'étude de l'incidence de la prochaine application de ces nouvelles normes est en cours de finalisation au niveau du groupe Caisse des Dépôts. Les principales incidences seraient les suivantes :

- IFRS 10 : l'application rétrospective de cette norme sur le périmètre de consolidation du Groupe sera sans effet significatif sur les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012.
- IFRS 11 : l'application rétrospective de cette norme aura un effet significatif sur la présentation des comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012 au niveau de la CNP Assurances.
En effet, une diminution du bilan de 138,8 Md€ et une diminution de Produit Net Bancaire de 1,3 Md€ sont anticipées sur les comptes consolidés suite au changement de méthode de consolidation de la CNP Assurances, passant d'intégration proportionnelle à mise en équivalence.
- IFRS 12 : le Groupe anticipe un enrichissement des notes annexes au titre des informations données sur les filiales contrôlées, les partenariats et participations dans des entreprises associées.
- IAS 28 révisée : cette révision sera sans conséquence significative sur les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012.

Ces constats sont établis sur la base de la lecture à ce jour des dispositions des normes.

Ces normes seront appliquées, de manière anticipée par la Caisse des Dépôts, au 1^{er} janvier 2013.

- Les autres nouvelles normes, amendements et interprétations

Les autres évolutions réglementaires ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts. Ceci concerne notamment :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » - « Présentation des autres éléments du résultat global » (règlement CE n°475/2012 du 05 juin 2012)

Cet amendement, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, clarifie les dispositions sur la présentation de l' « Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres » et introduit une présentation des « Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres » (encore dénommées « Autres éléments du résultat global ») en distinguant ceux qui sont susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net, de ceux qui ne le seront jamais.

- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel » (règlement CE n°475/2012 du 05 juin 2012)

Cet amendement, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, apporte notamment des modifications sur le traitement comptable du coût des services passés en cas de changement de régimes, sur les modalités de présentation au résultat de l'impact des variations des engagements et supprime les options permises pour la comptabilisation des gains ou pertes actuariels sur les régimes à prestations définies, en ne retenant que la comptabilisation directement en capitaux propres (traitement déjà utilisé par le groupe Caisse des Dépôts).

- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents » (règlement CE n°1255/2012 du 11 décembre 2012)

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement à IAS 12, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immeubles de placement, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » (règlement CE n°1255/2012 du 11 décembre 2012)

Cette norme, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, fournit dans un texte unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par le référentiel IFRS et les informations à fournir en annexe.

- Amendements à IFRS 7 et à IAS 32 « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » (règlement CE n°1256/2012 du 13 décembre 2012)

L'amendement à IFRS 7, qui sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32, qui sera lui applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2009-R-04 du 02 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l' « Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », « *instruments financiers dérivés de couverture* », « *actifs financiers disponibles à la vente* » ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;
- le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- les impôts différés ;
- le montant des postes liés à l'activité d'assurance (provisions techniques et la participation différée active ou passive) ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.

II. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2. Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités ad hoc

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité ad hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;

- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3. Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en *actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*.

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle exclusif sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs non courants destinés à être cédés*.

Les caractéristiques des conventions signées entre l'Etat et la Caisse des Dépôts concernant le grand emprunt national entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section Générale.

4. Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés à hauteur de la détention

du groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Selon la possibilité offerte par IFRS 1, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006, tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Principes appliqués pour les opérations réalisées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009 (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *écarts d'acquisition*. Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Principes appliqués pour les opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010 (IFRS 3R)

Les principes comptables relatifs aux regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition appliqués jusqu'au 31 décembre 2009 sont modifiés sur les principaux aspects suivants :

- Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises sont désormais comptabilisés en charges dans le résultat de l'exercice.
- A la date de prise de contrôle, les intérêts minoritaires de l'entité acquise peuvent être sur option exerçables acquisition par acquisition :
 - comptabilisés à leur juste valeur, ce qui implique la détermination et la comptabilisation d'un écart d'acquisition complet (attribution d'une part de l'écart d'acquisition aux intérêts minoritaires), ou
 - comptabilisés à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, ce qui implique la détermination d'un écart d'acquisition « partiel » comptabilisé selon les pratiques antérieures au 1^{er} janvier 2010 décrites ci-dessus.
- Tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé dès la date de prise de contrôle, à la juste valeur.
- Dans des situations de prises de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue par le groupe acquéreur est réévaluée à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat. L'écart d'acquisition est ainsi déterminé à la date de prise de contrôle et non plus à la date de chaque transaction.

De même, la perte du contrôle d'une filiale consolidée est qualifiée au plan réglementaire d'« événement économique » significatif pour le groupe. Elle se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7. Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe CDC a opté, dès la clôture 2007, pour la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont également comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires continuent d'être comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les cinq pôles d'activité au 31 décembre 2012, inchangés par rapport à l'exercice 2011, sont les suivants :

- Pôle Caisse des Dépôts ;
- Pôle Banque, Assurance, La Poste ;
- Pôle Financement des entreprises ;
- Pôle Immobilier & Tourisme ;
- Pôle Infrastructure, Transport & Environnement.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

1.1. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IAS 39 comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

➤ Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le groupe se réfère notamment au prix des transactions les plus récentes.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

➤ Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination de ces justes valeurs tient notamment compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instrument valorisés à partir de modèles utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles basés notamment sur des modèles standards et qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

Instrument valorisés à partir de modèles utilisant une part significative des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché ou utilisant des modèles d'évaluation non reconnus sur les marchés.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres « immobiliers » sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7 ;
- si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basé sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées pour tenir compte des spécificités de l'entité concernée.

Par ailleurs, lorsque la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés sur des marchés actifs est égale à la valeur comptable (absence de réévaluation), un classement en niveau 2 est préconisé.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Il est classé en niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

1.2. Titres

Les titres détenus par le groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

➤ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille « *actifs financiers à la juste valeur par résultat* » résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ». Lors de la première application des IFRS, les ajustements de l'encours d'ouverture ont été comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », du compte de résultat consolidé.

➤ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* ».

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Les critères de dépréciation à caractère durable distinguent les notions de « caractère significatif » et de « caractère durable » à travers des critères distincts et non cumulatifs. Les critères de dépréciation retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) s'inscrivent à deux niveaux.

- 1^{er} niveau : seuils de déclenchement d'une analyse documentée

- critère de baisse importante : décote de plus de 30 % du cours de clôture à la date d'arrêté ; ou
- critère de baisse prolongée : décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. A l'issue de cette analyse, le principe du « jugement d'expert » s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

- 2^{ème} niveau : critères de déclenchement mécanique de la dépréciation

Sauf événements exceptionnels dûment justifiés, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint :

- titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêté par rapport au coût d'acquisition ; ou
- titre en moins-value depuis plus de 3 ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins value latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* » du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique « *intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* » du compte de résultat.

➤ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en « *actifs financiers disponibles à la vente* » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (T.I.E) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

➤ *Prêts et créances*

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des « *prêts et créances* », n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.3. Crédits

Les crédits du groupe sont affectés à la catégorie « *prêts et créances* », sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

➤ **Provisionnement sur base individuelle**

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n°2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis à vis des collectivités locales) ;
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique « *coût du risque* » du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

➤ *Provisionnement sur base collective*

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.4. Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.5. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.6. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

➤ *Dérivés de transaction*

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « *gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

➤ *Dérivés et comptabilité de couverture*

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture et doivent remplir les conditions suivantes :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme. Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». C'est notamment le cas des obligations d'Etat et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

► **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

1.7. Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.8. Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.9. Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les investissements du groupe Caisse des Dépôts dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au groupe. L'écart d'acquisition afférent à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Ainsi, en pratique, la valeur comptable de la participation mise en équivalence est le plus souvent comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3. Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les instruments financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IAS 39.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4. Opérations en devises

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5. Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables douze mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'Etat français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3. Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6. Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend

de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- Gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- Couverture / façade : 25 à 40 ans ;
- Agencements : 10 à 25 ans ;

- Installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

A chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8. Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;

- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, coté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11. Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués pour le 31 décembre 2012 s'établissent :

lorsque les différences futures se réaliseront jusqu'en 2015

- à 36,10 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun ;
- à 16,25 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 20,58 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 4,33 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5%) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (36,1 %).

lorsque les différences futures se réaliseront après 2015

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du régime de droit commun ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 4,13 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5%) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (34,43 %).

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12. Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

COMPTES CONSOLIDES

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique « *produits et charges des autres activités* » avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont répartis dans les quatre catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en trois catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- > les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- > les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français et les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ».

La « comptabilité reflet » permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Elle consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Elle reflète donc les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif dans la rubrique « *provisions techniques des sociétés d'assurance* » (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif dans la rubrique « *participation aux bénéfices différée* » (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe par rapport à ses engagements économiques.

À chaque arrêté comptable, le groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats

d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

13. Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

COMPTES CONSOLIDES

3.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012			31.12.2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	12		12	31		31
Comptes et prêts/emprunts à terme	30	(365)	(335)	27	(255)	(228)
Pensions				1		1
Autres opérations dont instruments de couverture	10	(1)	9	22	(4)	18
Opérations avec les établissements de crédits	52	(366)	(314)	81	(259)	(178)
Comptes ordinaires et assimilés	6		6	10		10
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	185	(454)	(269)	264	(488)	(224)
Autres opérations dont instruments de couverture	41		41	48		48
Opérations avec la clientèle	232	(454)	(222)	322	(488)	(166)
Actifs financiers disponibles à la vente	4 660		4 660	3 841		3 841
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	833		833	860		860
Autres opérations dont instruments de couverture	(211)		(211)	(184)		(184)
Opérations sur instruments financiers	5 282		5 282	4 517		4 517
Dettes représentées par un titre		(259)	(259)		(239)	(239)
Dettes subordonnées		(63)	(63)		(58)	(58)
Emprunts émis et assimilés		(322)	(322)		(297)	(297)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5 566	(1 142)	4 424	4 920	(1 044)	3 876

3.2 Produits et charges de commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédits et assimilées				
Opérations avec la clientèle	7		7	
Opérations sur titres et dérivés	7	(20)		(24)
Autres prestations de services financiers	84	(47)	74	(40)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	98	(67)	81	(64)

COMPTES CONSOLIDES

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	36	4	(10)	18
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	2 651	465	(555)	21
Dividendes	18	7	92	
Autres produits et charges sur titres	(1 346)		1 392	
Titres	1 359	476	919	39
Gains ou pertes nets de cession			(2)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(254)		(167)	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(254)		(169)	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts				
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(169)	(169)	76	76
Autres produits et charges sur emprunts	(131)	(131)	(136)	(136)
Emprunts	(300)	(300)	(60)	(60)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	51		13	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie			(11)	
Résultat des opérations de couverture	51		2	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	(9)		37	
	(9)		37	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	847	176	729	(21)

COMPTES CONSOLIDES

3.4 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Plus ou moins values de cessions	(398)	118
Titres à revenu fixe	(398)	118
Plus ou moins values de cessions	1 039	1 430
Dépréciations durables	(1 373)	(2 110)
Dividendes	1 503	1 472
Titres à revenu variable	1 169	792
Prêts		
Autres produits et charges sur titres		2
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	771	912

3.5 Produits et charges des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 662	(754)	1 480	(585)
Produits et charges des autres activités	7 263	(2 353)	7 222	(2 525)
Produits et charges des activités d'assurance	11 965	(15 669)	12 726	(15 690)
Total produits et charges des autres activités	20 890	(18 776)	21 428	(18 800)

COMPTES CONSOLIDÉS

3.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Charges de personnel	(3 736)	(3 766)
Autres charges et services extérieurs	(1 772)	(1 572)
Dotations / reprises de provisions	(30)	(5)
Autres charges générales d'exploitation	(1 802)	(1 577)
Total charges générales d'exploitation	(5 538)	(5 343)

3.7 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit				
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	14	(24)	23	(30)
Dépréciation des titres disponibles à la vente	36	(225)	15	(15)
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	60			(60)
Dépréciations	110	(249)	38	(105)
Autres provisions pour risque de contrepartie	25	(6)	21	(5)
Autres provisions pour risque de contrepartie	25	(6)	21	(5)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(86)		(18)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(86)		(18)
Coût du risque	135	(341)	59	(128)

COMPTES CONSOLIDES

3.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	(2)	(6)
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	(2)	(6)
Gains ou pertes sur cession de titres (1)	6	181
Plus ou moins values de dilution	29	
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(3)	(2)
Gains ou pertes sur titres consolidés	32	179
Autres gains et pertes		
Autres gains et pertes		
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	30	173

(1) Dont 138 M€ de résultat de cession Transdev, au 2011

COMPTES CONSOLIDES

3.9 Impôt sur les bénéfices

3.9.1 - Composante de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Charge d'impôt courant	(970)	(696)
Charge d'impôt différé	231	116
Charge d'impôt de l'exercice	(739)	(580)

3.9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net part du groupe	(458)	206
Intérêts des minoritaires	(689)	552
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 311	828
Variations de valeur des écarts d'acquisition	57	225
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	23	1
Impôt sur les bénéfices	739	580
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 983	2 392
Taux d'impôt théorique (1)	36,10%	36,10%
Charge d'impôt théorique	(716)	(864)
Effet des opérations défiscalisées et différences de taux avec les filiales étrangères	(46)	103
Effet des différences permanentes	87	142
Effet net de la reconnaissance d'impôt différé	(52)	(27)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	34	15
Autres éléments	(46)	51
Charge d'impôt de l'exercice	(739)	(580)
Taux d'impôt effectif	37,3%	24,2%

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France.

COMPTES CONSOLIDÉS

3.10 Résultat par pôle

	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste		Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
<i>(en millions d'euros)</i>												
Intérêts et produits assimilés	1 599	1 683	3 872	3 145	81	59	6	8	5 566	4 920	5 566	4 920
Intérêts et charges assimilés	(721)	(723)	(64)	(60)	(17)	7	(317)	(23)	(1 142)	(1 044)	(1 142)	(1 044)
Commissions (produits)	25	21	7		66	60		(44)	98	81	98	81
Commissions (charges)	(43)	(44)	(23)	(19)	(1)	(1)			(67)	(64)	(67)	(64)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(2)	53	986	656	(135)	37		(2)	(2)	847	(2)	729
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	350	56	39	105	329	741	25	28	771	912	771	912
Produits des autres activités	497	451	12 328	13 190	7	12	3 218	3 070	20 890	21 428	20 890	21 428
Charges des autres activités	(499)	(586)	(15 803)	(15 944)	(2)	(2)	(1 614)	(1 475)	(18 776)	(18 800)	(18 776)	(18 800)
Produit net hors-corré	1 206	911	1 342	1 073	328	913	1 318	1 394	3 993	3 871	3 993	3 871
Charges générales d'exploitation	(441)	(360)	(383)	(367)	(103)	(95)	(902)	(921)	(3 709)	(3 600)	(3 709)	(3 600)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(123)	(105)	(44)	(31)	(1)	(1)	(121)	(116)	(201)	(278)	(201)	(278)
Résultat avant impôt	642	446	915	675	224	817	295	357	83	(7)	2 159	2 288
Coût du risque	(10)	(52)	29		(218)	(2)	(5)	(2)	(2)	(15)	(206)	(69)
Résultat d'exploitation	632	394	944	675	6	817	290	355	81	(22)	1 953	2 219
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(48)	8	(343)	(956)	(2 002)	57	13	17	69	46	(2 311)	(828)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	200	(1)	(30)	(1)	(2)	(2)	(7)	5	(18)	30	173
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(69)		162		162		(150)	(195)	(57)	(225)
Résultat avant impôt	612	602	531	(311)	(1 996)	872	463	365	5	(189)	(385)	1 339
Impôt sur les bénéfices	(270)	(154)	(364)	(187)	76	(153)	(147)	(88)	(34)	3	(739)	(580)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées									(23)	(1)	(23)	(1)
Résultat net	342	448	167	(498)	(1 920)	719	316	277	(52)	(188)	(1 147)	758
Intérêts des minoritaires	(15)		(151)	(131)	962	(324)	(84)	(71)	(23)	(26)	689	(552)
Résultat net part du groupe	327	448	16	(629)	(958)	395	232	206	(75)	(214)	(458)	206

4. Notes relatives au bilan consolidé

COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations et Bons du Trésor	6 973	6 652	10 914	956
Titres de créances négociables	131	312	411	227
OPCVM	11 931		11 498	
Autres titres				
Titres à revenu fixe	19 035	6 964	22 823	1 183
Actions	1 728	157	1 986	
FCPR	24		1	
Autres titres	598	498	811	2 673
Actions et autres titres à revenu variable	2 350	655	2 798	2 673
Instruments financiers dérivés de transaction	2 247		2 317	
Instruments financiers dérivés de transaction	2 247		2 317	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 632	7 619	27 938	3 856

	31.12.2012		31.12.2011	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Etablissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		4 550		4 473
Autres				
Dettes représentées par un titre		4 550		4 473
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instruments financiers dérivés de transaction	2 520		1 650	
Instruments financiers dérivés de transaction	2 520		1 650	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 520	4 550	1 650	4 473

COMPTES CONSOLIDES

4.2 Instruments dérivés de couverture - Actif et passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Instruments de taux	233	115
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	80	50
Couverture de juste valeur	313	165
Instruments de taux	408	325
Instruments de change	14	12
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	422	337
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	735	502

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Instruments de taux	859	756
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	29	4
Couverture de juste valeur	888	760
Instruments de taux	1 116	681
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	3	3
	1 119	684
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	2 007	1 444

COMPTES CONSOLIDÉS

4.3 Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2012			31.12.2011		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>						
Obligations et Bons du Trésor	84 397	99	7 222	74 436	72	83
Titres de créances négociables	35 461	482	96	32 544	408	(52)
OPCVM	8 317		313	5 812		91
Autres titres	989		15	1 039		(27)
Créances rattachées	1 746			1 772		
Titres à revenu fixe	130 910	581	7 646	115 603	480	95
Actions	21 865		6 969	29 028		3 611
FCPR	1 092		220	888		120
Autres titres	2 529		347	4 736		596
Actions et autres titres à revenu variable	25 486		7 536	34 652		4 327
Total des actifs disponibles à la vente	156 396	581	15 182	150 255	480	4 422

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2012	31.12.2011
<i>(en millions d'euros)</i>		
Titres à revenu fixe	(196)	(738)
Actions et autres titres à revenu variable	(10 015)	(8 195)
Total dépréciations	(10 211)	(8 933)

COMPTES CONSOLIDES

4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 559	5 597
Comptes courants des fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	2	7
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	3 561	5 604
Comptes et prêts à terme	4 463	6 271
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	13	5
Créances douteuses	25	31
Dépréciations	(25)	(31)
Créances à terme sur les établissements de crédit	4 476	6 276
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	8 037	11 880

COMPTES CONSOLIDES

4.5 Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires débiteurs	789	983
Créances rattachées		
Créances douteuses	5	5
Dépréciations	(5)	(5)
Comptes ordinaires débiteurs	789	983
Prêts à la clientèle financière	4	4
Crédits de trésorerie	1 783	1 427
Crédits à l'équipement	433	487
Crédits au logement	504	506
Avances rattachées à des titres	716	791
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	13	19
Opérations de location financement	21	24
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	3 838	3 577
Créances rattachées	137	131
Créances douteuses	704	658
Dépréciations	(373)	(347)
Autres concours à la clientèle	7 780	7 277
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	3 626	3 316
Autres actifs d'assurance	1 296	1 231
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	4 922	4 547
Total des prêts et créances sur la clientèle	13 491	12 807

COMPTES CONSOLIDES

4.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Obligations et Bons du Trésor	17 533	17 123
Titres de créances négociables	3 305	3 463
Autres titres		
Créances rattachées	397	461
Dépréciations	(16)	(77)
Titres à revenu fixe	21 219	20 970
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 219	20 970

4.7 Impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Impôts différés	(862)	(137)
Créances / Dettes d'impôt	(234)	(65)
Total (1)	(1 096)	(202)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

VENTILATION DES IMPÔTS DIFFERES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(2 226)	(1 240)
Plus-values en sursis d'imposition	(207)	(282)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	275	233
Décalages temporels sur titres	1 336	1 151
Autres décalages temporels	(40)	1
Total des impôts différés comptabilisés	(862)	(137)
<i>dont Impôts différés actifs</i>	740	752
<i>Impôts différés passifs</i>	(1 602)	(889)

COMPTES CONSOLIDES

4.8 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Charges constatées d'avance	105	120
Produits à recevoir	464	183
Autres comptes de régularisation	1 387	1 728
Comptes de régularisation	1 956	2 031
Débiteurs divers	6 360	4 297
Stocks et assimilés	910	924
Dépôts de garantie	210	190
Créances clients	1 845	1 573
Autres actifs divers ⁽¹⁾	483	2 295
Dépréciations	(206)	(189)
Actifs divers	9 602	9 090
Total des comptes de régularisation et actifs divers	11 558	11 121

(1) Dont part de l'Etat dans le capital souscrit non appelé du FSI pour 1 780 M€ en 2011, reclassé en 2012 dans les actifs non courants destinés à être cédés.

COMPTES CONSOLIDES

4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actif		
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés ⁽³⁾	16 316	
Immobilisations de placement ⁽¹⁾	194	89
Immobilisations d'exploitation	50	35
Autres actifs destinés à être cédés		
Actifs en cours de cession	16 560	124
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés	15	
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation	122	
Autres actifs des activités abandonnées	93	
Actifs des activités abandonnées ⁽²⁾	230	
Total des actifs non courants destinés à être cédés	16 790	124
Passif		
Passifs non courants destinés à être cédés ⁽¹⁾	478	84
Passifs non courants destinés à être cédés	478	84
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes	164	25
Dettes liées aux activités abandonnées ⁽²⁾	164	25
Total des passifs non courants destinés à être cédés	642	109

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés et comptabilisés au coût amorti s'établit à 199 M€ au 31 décembre 2012 contre 120 M€ au 31 décembre 2011.

(2) Les actifs et passifs liés aux activités abandonnées au 31 décembre 2012 proviennent essentiellement de Veolia Transdev dans le cadre de l'abandon de l'UGT "SNCF" et de l'UGT "Europe Centrale". La contribution de Veolia Transdev est à l'actif de 230 M€, au passif de 118 M€ et au compte de résultat de (23) M€.

(3) Les actifs et passifs en cours de cession au 31 décembre 2012 proviennent essentiellement du FSI. En effet, au vu des décisions et des engagements pris par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 dans le cadre de la création de la BPI, les actifs et passifs concernant le FSI ont été présentés au bilan sur les lignes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».

Le poste "Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés" comprend notamment les "Participations dans les entreprises mises en équivalence" (détaillées dans les clôtures précédentes dans la note 4.10) :

(en millions d'euros)	31.12.2012	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Fonds stratégique d'investissement	6 604	4 000
EIFFAGE	629	102
SOPROL	181	
EUTELSAT COMMUNICATIONS	1 040	592
SECHE ENVIRONNEMENT	51	
HIME		
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA		
DAHER SA	54	27
ST MICROELECTRONICS	596	
France TELECOM	3 289	3 257
ERAMET	764	22

4.10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

4.10.1 - Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts	89	42	92	63
AEW EUROPE	69	42	92	63
Pôle Banque - Assurance - La Poste	1 588	191	1 450	191
DEXIA			0	0
LA POSTE	1 588	191	1 450	191
Pôle Financement des entreprises	717		3 463	770
SA OSEO	717		564	
EIFFAGE ⁽¹⁾			649	97
SOPROL ⁽¹⁾			253	
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽¹⁾			1 023	592
SECHE ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾			112	39
HIME ⁽¹⁾			4	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽¹⁾			23	
DAHER SA ⁽¹⁾			68	42
ST MICROELECTRONICS ⁽¹⁾			767	
France TELECOM ⁽¹⁾				
ERAMET ⁽¹⁾				
Pôle Immobilier & Tourisme	166	20	157	20
Groupe ICADE			1	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	62	20	61	20
SANTOLINE	49		51	
Groupe SNI	55		44	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	604		572	
VERDUN PARTICIPATIONS I	78		86	
Groupe VEOLIA TRANSDEV	3		4	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	514		475	
Groupe EGIS	9		7	
	2 144	253	5 754	1 044

(1) Reclassement des participations détenues par le FSI en actifs destinés à être cédés.

4.10.2 - Compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	(47)	(49)	8	
LOGISTIS			1	
AEW EUROPE	(19)	(21)	7	
SECHE ENVIRONNEMENT ⁽²⁾	(28)	(28)		
Pôle Banque - Assurance - La Poste	(344)	-	(955)	(128)
DEXIA	(453)		(1 003)	(128)
LA POSTE	109		48	
Pôle Financement des entreprises	(2 003)	(1 946)	57	(31)
SA OSEO	36		28	
EIFFAGE	51	5	50	(5)
SOPROL	(33)		(26)	(26)
EUTELSAT COMMUNICATIONS	89		87	
SECHE ENVIRONNEMENT	(33)	(10)	4	
HIME			(23)	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	(62)		(67)	
DAHER SA	(13)	(14)		
ST MICROELECTRONICS	(98)		4	
France TELECOM	(1 927)	(1 927)		
ERAMET	(2)			
Pôle Immobilier & Tourisme	13		17	
Groupe ICADE	(1)		1	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	2		4	
SANTOLINE	(1)		2	
Groupe SNI	12		10	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	70		45	
VERDUN PARTICIPATIONS I	(4)		(4)	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	73		50	
Groupe EGIS	1		(1)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	(2 311)	(1 995)	(828)	(159)

(2) Correction de valeur constatée avant l'appel en 2009 au FSI

COMPTES CONSOLIDES

4.11 Immobilisations

4.11.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2012
Terrains	3 279	128	(161)	6	3 252
Constructions	8 822	298	(276)	4 494	13 338
Installations techniques et agencements	209		(6)	546	749
Forêts et réserves foncières	351	28	(3)	172	548
Avances et acomptes				5	
Subventions d'investissement	(294)	(9)			(298)
Immobilisations en cours	1 006	571	(6)	(609)	962
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres	1				1
Immeubles de placement	13 384	1 016	(452)	4 614	18 562
Terrains	272	1	(3)	(11)	259
Constructions	1 062	21	(13)	(17)	1 053
Installations techniques et agencements	1 806	54	(36)	54	1 878
Avances et acomptes	3			(1)	2
Subventions d'investissement				(64)	217
Immobilisations en cours	122	159			281
Autres	2 470	156	(196)	(602)	1 828
Immobilisations corporelles	5 735	391	(248)	(641)	5 237
Logiciels	835	22	(92)	(28)	737
Concessions, brevets, licences	182	1	(5)	6	184
Immobilisations en cours	94	123	(1)	(88)	128
Autres immobilisations incorporelles	608	30	(9)	(195)	434
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance vie	189			(3)	186
Immobilisations incorporelles	1 908	176	(107)	(308)	1 669

4.11.2 - Amortissements et dépréciations

	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2012
Terrains	(111)	(73)	14	(14)	(184)
Constructions	(2 004)	(451)	127	(616)	(2 944)
Installations techniques et agencements	(159)	(8)	5	(11)	(173)
Forêts et réserves foncières	(47)	(11)	2	(8)	(64)
Subventions d'investissement	93		5	(4)	94
Immobilisations incorporelles de placement	(9)				(9)
Autres	(122)	(3)	7	6	(112)
Immeubles de placement	(2 359)	(546)	160	(647)	(3 392)
Terrains	(5)			4	(1)
Constructions	(470)	(39)	3	20	(486)
Installations techniques et agencements	(1 043)	(107)	33	6	(1 111)
Autres	(1 633)	(154)	152	470	(1 165)
Immobilisations corporelles	(3 151)	(300)	188	500	(2 763)
Logiciels	(701)	(98)	90	123	(586)
Concessions, brevets, licences	(75)	(17)	7	3	(82)
Autres immobilisations incorporelles	(140)	(80)	1	13	(206)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance vie	(142)	(6)		3	(145)
Immobilisations incorporelles	(1 058)	(201)	98	142	(1 019)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2012
Immeubles de placement (*)	11 025	15 170
Immobilisations corporelles	2 584	2 474
Immobilisations incorporelles	850	650
Total	14 459	18 294

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 21 015M€ au 31 décembre 2012 contre 16 683M€ au 31 décembre 2011.

L'augmentation de la valeur comptable et de la valeur de marché des immeubles de placement s'explique principalement par l'acquisition de la société SILIC.

COMPTES CONSOLIDES

4.12 Ecarts d'acquisition

4.12.1 - Variations des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2012
Pôle Banque - Assurance - La Poste						
Groupe CNP ASSURANCES	409			(69)	(10)	330
Pôle Immobilier & Tourisme						
Groupe ICADE	72			(1)	(1)	70
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	305			(2)		303
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement						
Groupe EGIS	84	1			(2)	83
Groupe VEOLIA TRANSDEV	528	2		(150)	(13)	367
AQUALTER	13					13
Total des écarts d'acquisition	1 411	3		(221)	(26)	1 166

Les pertes de valeurs de la période, nettes du profit de 165 M€ issu de la prise de contrôle de Silic, s'élèvent à (57) M€.

4.12.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Pôle Banque - Assurance - La Poste		
Groupe CNP ASSURANCES		
CNP ASSURANCES	208	208
CNP UNICREDIT VITA		69
CAIXA SEGUROS	80	90
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	4	5
AUTRES	38	37
Pôle Immobilier & Tourisme		
Groupe ICADE		
FONCIERE	4	6
PROMOTION	39	39
SERVICES	27	27
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	96	96
BELPARK BV	60	60
WALIBI WORLD BV	33	33
DOLFINARIUM	18	18
GREVIN & CIE SA	14	14
FUTUROSCOPE	13	13
MERIBEL ALPINA	12	12
AVENIR LAND SAS	12	12
STGM	11	11
AUTRES	34	36
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
IOSIS	45	45
VEGA ENGENHARIA LTDA	16	17
ATELIER DU PAYSAGE	4	4
EGIS AVIA	2	2
AUTRES	13	13
Groupe VEOLIA TRANSDEV		
AQUALTER	13	13
Total des écarts d'acquisition	1 166	1 411

COMPTES CONSOLIDES

4.12.3 - Opération Silic

Le 16 février 2012, la prise de contrôle de la Caisse des Dépôts sur Silic a conduit à la constatation d'un profit de 165 M€, soit 124 M€ dans le résultat part du Groupe.

4.12.4 - Groupe CNP Assurances

Les tests annuels de perte de valeur des écarts d'acquisition ont conduit à constater une dépréciation de 170 M€ de CNP UniCredit Vita dans les comptes du groupe CNP Assurances, soit une charge de 69 M€ pour la quote-part revenant à la Caisse des Dépôts. L'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita est totalement déprécié au 31 décembre 2012.

4.12.5 - Groupe Veolia Transdev

4.12.5.1 - Détail par unités génératrices de trésorerie

Le détail des écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie du Groupe Veolia Transdev, pris à 100%, est le suivant:

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeur Brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur Brute	Pertes de valeur	Valeur nette
France	569	(95)	474	568	(95)	473
Pays-Bas	317	(314)	3	318	(38)	280
Allemagne	145	(121)	24	163	(121)	42
Etats-Unis	101	(22)	79	107	(23)	84
Australie et Nouvelle Zélande	82	(47)	35	82	(47)	35
Lignes internationales	55	(25)	30	55	(6)	49
Royaume-Uni	45	(5)	40	42	(5)	37
Canada	42	(17)	25	42	(17)	25
Suède	38	(38)		36	(36)	
Belgique	25		25	25		25
Ibérie	10	(10)		10	(3)	7
Total	1 429	(694)	735	1 448	(391)	1 057

4.12.5.2 - Tests de dépréciation

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politique, économique et juridique de certains pays. Les projections de flux de trésorerie du plan long terme traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs, et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part, et des changements anticipés sur la période couverte par le plan long terme d'autre part.

Les autres hypothèses qui influencent la détermination des valeurs recouvrables sont les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini ; ils sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie.

Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini des principales zones en 2012 sont les suivants :

	Taux d'actualisation	Taux moyens de croissance à l'infini
France	7,6%	2,0%
Pays-Bas	6,9%	1,8%
Allemagne	7,0%	2,0%
Suède	7,4%	2,0%
Ibérie	10,7%	1,5%
Etats-Unis	7,5%	2,0%
Australie et Nouvelle Zélande	8,1%	2,5%
Asie	11,0%	3,0%

COMPTES CONSOLIDES

Pertes de valeur constatées en résultat sur l'exercice

Les perspectives d'activité ont conduit à la dépréciation des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/12	31/12/11
France		(95)
Pays-Bas	(275)	(39)
Allemagne		(121)
Etats-Unis		(21)
Australie et Nouvelle Zélande		(44)
Lignes internationales	(19)	(6)
Royaume-Uni		(5)
Canada		(16)
Suède		(36)
Ibérie	(7)	(3)
Total	(301)	(386)

4.12.5.3 - Sensibilité des tests de pertes de valeur

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1%, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1% et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%.

Les variations de flux de trésorerie opérationnels prises en compte pour l'élaboration de ces sensibilités intègrent la capacité d'autofinancement opérationnelle, minorée des investissements et intègrent la variation de besoin en fonds de roulement.

Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ces activités. Pour un certain nombre d'unités génératrices de trésorerie, ces variations conduisent à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, ajustée le cas échéant des dépréciations de l'exercice :

(en millions d'euros)	Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable	Ecart complémentaire entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable lié à une augmentation du taux d'actualisation (1%)	Ecart complémentaire entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable lié à une diminution du taux de croissance à l'infini (1%)	Ecart complémentaire entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable lié à une diminution des flux de trésorerie opérationnels (5%)
Pays-Bas	(274)	(41)	(32)	(13)
Allemagne		(39)	(27)	
Lignes internationales	(19)	(5)	(3)	(2)
Ibérie	(21)	(6)	(4)	(3)
Autres		(3)	(2)	
Total	(314)	(94)	(68)	(18)

COMPTES CONSOLIDES

4.13 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	991	894
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	491	319
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	1	1
Dettes à vue	1 483	1 214
Comptes et emprunts à terme	20 928	8 362
Titres et valeurs donnés en pension livrée	209	4 305
Dettes rattachées	132	57
Dettes à terme	21 269	12 724
Total des dettes envers les établissements de crédit	22 752	13 938

4.14 Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	42 284	42 806
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	-	1
Comptes ordinaires créditeurs	42 284	42 807
Emprunts à la clientèle financière	12	40
Consignations	4 093	3 842
Comptes créditeurs à terme	2 279	2 607
Titres et valeurs donnés en pension livrée		167
Autres dettes à terme envers la clientèle	5	6
Dettes rattachées	562	551
Autres dettes	6 951	7 213
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	492	435
Autres dettes d'assurance	346	281
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	838	716
Total des dettes envers la clientèle	50 073	50 736

COMPTES CONSOLIDES

4.15 Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	22 790	24 353
Dettes rattachées	96	72
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	22 886	24 425
Emprunts obligataires et assimilés	2 202	1 454
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimilés	2 202	1 454
Total des dettes représentées par un titre	25 088	25 879

4.16 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Produits constatés d'avance	387	431
Charges à payer	32	28
Autres comptes de régularisation	2 082	2 534
Comptes de régularisation	2 501	2 993
Créditeurs divers	1 461	1 290
Dépôts de garantie	137	91
Dettes fournisseurs	1 190	1 113
Autres passifs divers	3 282	4 762
Passifs divers	6 070	7 256
Total des comptes de régularisation et passifs divers	8 571	10 249

COMPTES CONSOLIDES

4.17 Provisions techniques des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	11 559	11 049
Autres contrats d'assurance	45 819	42 103
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	57 378	53 152
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	59 187	59 500
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	358	383
Contrats financiers en UC	3 214	2 935
Passifs relatifs à des contrats financiers	62 759	62 818
Participation aux bénéfices différée passive	7 757	215
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Autres passifs	7 757	215
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	127 894	116 185
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾		(249)

(1) Compte tenu des dépréciations et moins-value latentes comptabilisées sur l'année 2011, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée active nette. Le test de recouvrabilité mené au 31 décembre 2011 démontre la capacité du groupe CNP Assurances à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

4.18 Provisions

	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2012
Provisions pour engagements sociaux	414	85	(56)	(12)	4	435
Provisions pour risques immobiliers	18	7	(4)	(1)	-	20
Provisions pour risques de contrepartie	52	37	(25)	(4)	(22)	38
Autres provisions	383	177	(118)	(75)	-	367
Total des provisions	867	306	(203)	(92)	(18)	860

Icade a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur l'exercice 2010. L'Administration fiscale avait, à cette occasion, remis en cause dans sa proposition de rectification (le 8 décembre 2010) les valeurs vénales au 31 décembre 2006 ressortant des expertises immobilières ayant servi de base de calcul à l'« exit tax » (IS au taux de 16,50%) lors de la fusion-absorption d'Icade Patrimoine par Icade, au 1er janvier 2007. Il en résultait une augmentation des bases de l'« exit tax » générant un impôt complémentaire de 204 millions d'euros en principal. Par une nouvelle proposition de rectification (le 26 avril 2012), l'administration fiscale a indiqué à Icade qu'elle envisage de modifier le taux d'imposition applicable à une fraction des montants rehaussés, le portant de 16,50% à 19%. L'impôt complémentaire serait alors porté à 206 millions d'euros. La société continue de contester l'intégralité de cette proposition de rectification, en accord avec ses cabinets conseils. En conséquence, comme au 31 décembre 2011, aucune provision n'a été constituée à ce titre au 31 décembre 2012.

En l'état actuel de la procédure, le désaccord entre l'administration fiscale et Icade, portant sur la valeur de ce patrimoine au 31 décembre 2006, est soumis à l'avis de la Commission Nationale des Impôts Directs et Taxes sur le Chiffre d'Affaires.

COMPTES CONSOLIDÉS

4.19 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie à caractère unituel		
Titres subordonnés à terme	947	933
Titres subordonnés à durée indéterminée	93	92
Total des dettes subordonnées	1 040	1 025

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2012	Juste valeur
Titres subordonnés à terme					
Groupe CNP Assurances					
	avr.-03	A compter du 16/05/2013 et jusqu'en 2023	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2% à partir du 11/07/2013	122	121
	juin-03	A compter du 24/06/2013 et jusqu'en 2023	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 2% à partir du 24/06/2013	81	74
	juin-09	A compter du 23/06/2010 et jusqu'en 2014	Euribor 6 mois + 3,25%	6	6
	sept.-10	A compter du 14/09/2020 ⁽¹⁾	6% (réel/réel) jusqu'en 2020 et Euribor 3M (réel/360) + 447,2 bps	305	312
	avr.-11	A compter du 11/04/2011	7,375% jusqu'en sept 2021 puis Libor 12 mois + 448,2bp	149	157
	avr.-11	A compter du 07/04/2011	6,875% jusqu'en sept 2021 puis Euribor 12 mois + 440bp	284	295
Groupe CNP Assurances				93	82
	oct.-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5%	18	18
	nov.-04	Indéterminée	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	37	32
	nov.-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3 mois + 1,6%	38	32
Total des dettes subordonnées				1 040	1 047

(1) La date d'échéance des titres émis en septembre 2010 est le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

COMPTES CONSOLIDES

4.20 Engagements donnés et reçus

4.20.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés	50 032	37 187
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit		20
En faveur de la clientèle	8 428	6 089
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	11 324	13 117
En faveur de la clientèle	1 636	1 917
Engagements sur titres		
Titres à livrer	51	
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	21 712	10 484
En faveur de la clientèle	6 881	5 560
Engagements reçus	24 852	26 944
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	7 513	7 563
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	6 697	9 084
Reçus de la clientèle	4 648	4 553
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 473	2 107
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	3 758	3 029
Reçus de la clientèle	763	608
Autres engagements reçus		

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel

COMPTES CONSOLIDES

5.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)

	31.12.2012	31.12.2011
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(3 505)	(3 572)
Régimes postérieurs à l'emploi	(122)	(83)
Avantages à long terme	(4)	(6)
Intéressement et participation	(105)	(105)
Total des charges de personnel	(3 736)	(3 766)

5.2 Effectif moyen

	31.12.2012	31.12.2011
France	38 343	39 256
Etranger	37 652	38 169
Total effectif moyen	75 995	77 425

Dont effectif Veolia Transdev intégré à 50% :

-en 2012 : 48 394 (en France : 16 881, à l'étranger : 31 513),

-en 2011 : 50 940 (en France : 17 896, à l'étranger : 33 044).

COMPTES CONSOLIDES

5.3 Engagements sociaux

5.3.1 - Variation de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dette actuarielle à l'ouverture	402	304
Coût des services rendus au cours de l'exercice	34	29
Coût financier de l'exercice	13	7
Prestations versées	(12)	(12)
Modification / Réduction des régimes	(21)	(19)
Gains / pertes actuariels de l'exercice	61	7
Effets des variations de périmètre & autres	(51)	86
Dette actuarielle à la clôture	426	402

5.3.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(34)	(29)
Coût financier de l'exercice	(13)	(7)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Coûts des services passés	12	12
Amortissement des écarts actuariels	(3)	
Effets des réductions ou liquidations de régime	21	19
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	(17)	(5)

6. Transactions avec les parties liées

COMPTES CONSOLIDÉS

6. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne, les fonds de retraite et les fonds gérés dans le cadre du Grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

6.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Crédits				
Autres actifs financiers		1		841
Autres actifs	75	399		694
Total des actifs avec des entités liées	75	400	34	1 535
Dettes		20		423
Autres passifs financiers				
Autres passifs	1	26	3	585
Total des passifs avec des entités liées	1	46	3	1 008
Engagements donnés	671	341	546	341
Engagements reçus	5	334	7	959
Total des engagements avec des entités liées	676	675	553	1 300
Intérêts et produits nets assimilés	2	64	1	51
Commissions				
Résultat net sur opérations financières		(42)		
Produits nets des autres activités	7	(5)		(3)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	21	(8)	42	(8)
	30	9	43	40

6.2 Entités non contrôlées par le Groupe

a) Le fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Crédits	1 813	
Autres actifs financiers	18	25
Autres actifs	45	11
Total des actifs	1 876	36
Dettes	491	319
Autres passifs financiers		1
Autres passifs	39	77
Total des passifs	530	397
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	13	(3)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	11	7
Produits nets des autres activités	10	19
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	126	114
Résultat brut d'exploitation	160	137

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	41	24
Total des actifs	41	24
Dettes	3 138	3 627
Autres passifs financiers		
Autres passifs	33	31
Total des passifs	3 171	3 658
Engagements donnés	240	6
Engagements reçus		
Total des engagements	240	6
Intérêts et produits nets assimilés	(5)	(19)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités		1
Charges générales d'exploitation nettes de restructurations	282	283
Résultat brut d'exploitation	277	265

c) Les fonds gérés dans le cadre du Grand emprunt national

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 8 conventions et 10 actions du Programme d'investissement d'avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'Etat a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés en 2010 sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor. Sur l'année 2012, l'enveloppe a été réduite de 498 millions d'euros. Les caractéristiques des conventions signées entre l'Etat et la Caisse des Dépôts concernant le grand emprunt national entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section Générale. Cette enveloppe versée par l'Etat, après imputation des coûts de gestion, se répartit ainsi:

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir	5 894	6 392
Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213
Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956
Ville de demain	842	998
Fonds national d'amorçage	573	388
Formation en alternance Hébergement	247	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199
Economie sociale et solidaire	92	92
France Brevets	49	49
Fonds Ecotechnologies	150	
Société d'accélération des transferts de technologie	167	
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Créances de restitution de l'Etat au titre de l'emprunt national	5 894	6 392
Fonds pour la société numérique services	1 514	2 213
Fonds pour la société numérique infrastructures	1 972	1 956
Ville de demain	842	998
Fonds national d'amorçage	573	388
Formation en alternance Hébergement	247	250
Formation en alternance Appareil de modernisation	240	247
Plates-formes d'innovation des pôles de compétitivité	48	199
Economie sociale et solidaire	92	92
France Brevets	49	49
Fonds Ecotechnologies	150	
Société d'accélération des transferts de technologie	167	

6.3 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

7. Juste valeur des instruments financiers

COMPTES CONSOLIDES

7.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 037	8 037
Prêts et créances sur la clientèle	13 491	13 491
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 219	25 736
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	42 747	47 264
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	22 752	22 752
Dettes envers la clientèle	50 073	50 073
Dettes représentées par un titre	25 088	25 088
Dettes subordonnées	1 040	1 047
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	98 953	98 960

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 880	11 880
Prêts et créances sur la clientèle	12 807	12 807
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 970	21 619
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	45 657	46 306
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	13 938	13 938
Dettes envers la clientèle	50 736	50 736
Dettes représentées par un titre	25 879	25 879
Dettes subordonnées	1 025	696
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	91 578	91 249

COMPTES CONSOLIDÉS

7.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

7.2.1 Répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur par modèle de valorisation

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2012
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	17 000	6 616	16	23 632
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	6 658	817	144	7 619
Instruments financiers dérivés de couverture		735		735
Actifs financiers disponibles à la vente	115 739	39 858	799	156 396
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	139 397	48 026	959	188 382
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		2 521		2 521
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 671	878		4 549
Instruments financiers dérivés de couverture	17	1 990		2 007
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	3 688	5 389		9 077

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2011
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	20 191	7 731	16	27 938
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 437	801	1 618	3 856
Instruments financiers dérivés de couverture		502		502
Actifs financiers disponibles à la vente	115 372	34 275	608	150 255
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	137 000	43 309	2 242	182 551
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		1 650		1 650
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 363	1 110		4 473
Instruments financiers dérivés de couverture	7	1 437		1 444
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	3 370	4 197		7 567

La grande majorité des instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

COMPTES CONSOLIDÉS

7.2.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
Solde au 31 décembre 2011	16	1 618	608	2 242
Acquisitions		214	153	367
Cessions		(100)	(79)	(179)
Transferts vers niveau 3 (entrées)			56	56
Transferts hors niveau 3 (sorties)			(4)	(4)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		5	87	92
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat		28	(19)	9
Effets des variations de change				
Effets des variations de périmètres & autres		(1 621)	(3)	(1 624)
Solde au 31 décembre 2012	16	144	799	959

(1) Dont reclassement en actifs destinés à être cédés des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat du FSI pour 1 621 ME

8. Information sur les risques liés aux instruments financiers

I - Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

1. Organisation du contrôle des risques

a) Rôle de la Direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par l'Audit interne, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

b) Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau :

- risques financiers : le second niveau de contrôle est mis en place à la DRCI depuis 2010.
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

c) Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un reporting vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

En application de la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, par le décret N°2009-268 du 9 mars 2009, la Caisse des Dépôts est assujettie au CRBF 97-02 relatif au contrôle interne depuis le 1^{er} janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans sa mise en œuvre ; et plusieurs règlements d'ordre prudentiel ont été étendus à la Caisse des Dépôts pour entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011 (dans leur version applicable aux établissements financiers au 1^{er} janvier 2010), conformément aux décrets N°2010-411 du 27 avril 2010 et N°2009-268 du 9 mars 2009.

En vertu de ces décrets, la Commission de surveillance confie à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) le contrôle de l'application de ces règlements pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et les spécificités de la Caisse des Dépôts sont prises en compte dans le modèle prudentiel.

2. Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

La Charte du groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants :

« Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres. »

« Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macro-économique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les indicateurs cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en terme de création de valeur. »

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel :

Le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance, sur proposition du directeur général et après avis de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). La Commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel et le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de Surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un « corridor » de solvabilité entre un montant « cible », un seuil de surveillance et un montant « minimum ». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel, est toujours supérieur à la référence réglementaire (Bâle II).

COMPTES CONSOLIDES

Comme la Charte du groupe Caisse des Dépôts l'indique, « le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'établissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit. En second lieu, l'établissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie, et au statut juridique des entités qui l'exercent. »

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée «Principes d'organisation du contrôle interne». Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et la lutte contre le blanchiment.

La DRCI intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Etablissement public, sont les suivants :

- * la base « incidents », qui recense les incidents et les plans d'action associés,
- * les cartographies de risques opérationnels,
- * les indicateurs d'alerte,
- * le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCI et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi,
- * le plan de continuité d'entreprise.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un progiciel afin de gérer ces différents outils.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels de l'ensemble des métiers de l'Etablissement public et des principales filiales est effectuée par la DRCI à un rythme semestriel.

3. Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- les Comités des engagements, présidés par le directeur général, et qui se prononcent sur tous les engagements du groupe au-delà d'un certain seuil ;
- les Comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- le Comité actif/passif mensuel ainsi que dans le Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4. Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés) le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un *reporting* élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif/passif).

La DRCI transmet mensuellement au Directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - Identification des risques

1. Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de spreads de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

g) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque découlant de l'application des contrats d'assurance. Couvrant des engagements divers relatifs aux différents contrats d'assurance commercialisés par le groupe CNP Assurances, il fait l'objet d'une description détaillée dans le paragraphe II.3.e) « Méthodes et mesure des risques - Risque d'assurance ».

h) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défailants ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et des systèmes d'information. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes.

i) Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

2. Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 50 millions d'euros et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 50 millions d'euros.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux Comités mensuels actif-passif, aux Comités trimestriels de suivi des portefeuilles et aux Comités trimestriels de gestion prudentielle, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement 5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et private equity font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà cité se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde (« *close-out netting* ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

d.1) Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Etablissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à deux niveaux en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, immobilisations, etc.).

Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non recouvrement des encours douteux ou compromis. La dépréciation des titres de participation relève du comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre (cf. §II d.2), à l'exception de l'activité investisseur d'intérêt général gérée par la Direction du développement territorial.

Par ailleurs, sont également maintenus dans les Comités de provisionnement métier et fédéral les titres faisant l'objet d'une procédure judiciaire (contentieux, litiges, liquidations, etc.).

Les deux instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées.

Les Comités de provisionnement métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 milliers d'euros. Ils examinent les stocks de provisions compris entre 1,5 et 4 millions d'euro pour un tiers ou un dossier donné.

Le Comité de provisionnement fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 milliers d'euros en flux et examine les stocks de provisions supérieurs à 4 millions d'euro.

La Direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

d.2) Le Comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre

Le Comité de valorisation de l'activité titres a pour objet de déterminer, sur la base des informations qui lui sont communiquées, les valorisations à retenir, et les éventuelles dépréciations à constater, dans les comptes de la Section générale et les comptes consolidés du groupe.

Présidé par le directeur des finances, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date d'arrêté statutaire des comptes. Ses membres permanents sont le directeur des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les responsables des départements pilotage financier et comptabilité, développement filiales et participations, gestion financière et le responsable de la gestion du portefeuille de la Section générale.

Le comité apprécie les propositions de dépréciations en normes IFRS selon les modalités décrites dans le chapitre des principes et méthodes comptables du rapport financier.

Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence sont également décrites dans le chapitre des principes et méthodes comptables du rapport financier.

3. Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit.

Actuellement, les expositions sur actifs de taux portent sur quatre principales classes d'actifs :

- les émetteurs souverains, principalement de l'Union européenne mais aussi de manière marginale de certains autres pays émergents ;
- les établissements financiers de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- les émetteurs *corporate* de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- des parts de titrisation, systématiquement senior, et essentiellement exposées au marché hypothécaire résidentiel européen.

COMPTES CONSOLIDES

a) Risque de crédit

▪ Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	28 246	26 323
Instruments financiers dérivés de couverture	735	502
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	130 910	115 603
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 037	11 880
Prêts et créances sur la clientèle	13 491	12 807
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 219	20 970
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	202 638	188 085
Engagements de financement donnés	8 428	6 109
Engagements de garantie financière donnés	12 960	15 034
Autres engagements donnés	4 673	6 407
Provisions pour engagements donnés		
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	26 061	27 550
Total de l'exposition nette	228 699	215 635

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale et le groupe CNP Assurances :

- Au 31 décembre 2012 la Section générale représente 38 % du total et le groupe CNP Assurances 59 %.
- Au 31 décembre 2011 la Section générale représente 41 % du total et le groupe CNP Assurances 55 %.

Les expositions nettes des autres filiales ne sont pas significatives au regard du total groupe.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de «rating». L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif («add-on») représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts (Section générale) n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres, à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance, ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

(en millions d'euros)	31.12.2012					
	Actifs financiers bruts (*)	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	154 358	154 145		213	(213)	154 145
Prêts et avances	19 913	19 152	4	757	(402)	19 511
Instruments dérivés						2 983
Total des actifs financiers ventilés par nature	174 271	173 297	4	970	(615)	176 639
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						25 998
Total des actifs financiers	174 268	173 294	4	970	(615)	202 637

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

(en millions d'euros)	31.12.2011					
	Actifs financiers bruts (*)	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	138 579	138 352		227	(227)	138 352
Prêts et avances	23 290	22 586	4	700	(382)	22 908
Instruments dérivés						2 819
Total des actifs financiers ventilés par nature	161 869	160 938	4	927	(609)	164 079
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						24 006
Total des actifs financiers	161 869	160 938	4	927	(609)	188 085

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

■ Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble de titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale et du groupe CNP Assurances.

COMPTES CONSOLIDES

■ Exposition aux dettes souveraines de la Section générale

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	12 249	12 249	8 530	8 530
Allemagne	3 906	3 906	4 984	4 984
Espagne	1 499	1 499	2 314	2 314
Autriche	803	803	949	949
Irlande	708	708	710	710
Belgique	219	219	527	527
Italie	234	234	270	270
Finlande	223	223	223	223
Pays-Bas	119	119	119	119
Pologne	117	117		
Brésil	106	106	78	78
Canada	72	72	72	72
Grèce	0	0	23	23
Afrique du Sud	81	81	42	42
Israël	49	49	24	24
Chili	21	21	21	21
République de Corée (Corée du Sud)	69	69	17	17
Qatar	62	62		
Mexique	48	48	11	11
République tchèque	6	6		
Slovénie	23	23		
Luxembourg	12	12		
Islande	0	0	10	10
Total de l'exposition de la Section générale	20 626	20 626	18 924	18 924

Au 31 décembre 2012, l'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient en majorité de titres classés dans la catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance".

■ Exposition aux dettes souveraines du groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	27 612	1 297	23 727	1 214
Italie	3 879	242	4 293	438
Belgique	3 941	117	3 705	128
Espagne	1 630	141	2 321	171
Autriche	2 464	60	2 729	81
Brésil	665	399	394	236
Portugal	780	17	731	40
Pays-Bas	100	5	319	11
Irlande	410	13	690	19
Allemagne	1 639	91	1 953	118
Grèce	2	0	232	9
Finlande	15	1	173	4
Pologne	174	8	104	6
Luxembourg	16	6	84	8
Suède	2	1	43	1
Danemark	85	2	82	2
Slovénie	110	2	106	2
Grande Bretagne	61	0	63	0
Canada	284	25	323	26
Chypre	6	6	6	6
Autres	3 148	236	2 496	193
Total de l'exposition du groupe CNP Assurances	47 023	2 669	44 574	2 713

COMPTES CONSOLIDES

Les données présentées dans ce tableau correspondent aux données du groupe CNP Assurances intégrées à 40,62%. Les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée fondés sur la comptabilité reflet. En l'absence de défaut avéré, aucun des titres de dettes souveraines, à l'exception du cas particulier de la dette grecque, n'a fait l'objet d'une dépréciation. La très grande majorité des titres de dettes souveraines est classée dans la catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente".

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- > pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.
- > pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la «*Value at Risk*» de marché du portefeuille par secteur ;
 - concentration individuelle : par l'indice de Gini ou l'indice de Herfindahl.
- > pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
 - par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et instruments dérivés sains par notation de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
AAA	19 545	57 966
AA	58 449	25 386
A	44 288	39 588
BBB	18 529	6 047
BB	2 798	1 597
< B	386	376
Non noté	13 133	10 211
Total de la répartition par notation de crédit	157 128	141 171

■ Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et des prêts et avances sains par agent économique et zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Administrations centrales	56 912	56 307
Etablissements de crédit	34 205	34 513
Institutions non établissements de crédit	68 963	55 530
Grandes Entreprises	11 675	13 032
Clientèle de détail	1 422	1 418
Autres	120	138
Total de la répartition par agent économique	173 297	160 938
France	96 917	86 255
Autres pays d'Europe	58 283	60 806
Amérique du Nord	5 336	4 837
Amérique Centrale et du Sud	1 263	1 000
Afrique et Moyen-Orient	203	72
Asie et Océanie	1 217	229
Autres	10 078	7 739
Total de la répartition par zone géographique	173 297	160 938

c) Risque de liquidité

■ Echéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

31.12.2012							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des actifs financiers
Caisse, banques centrales	3 672						3 672
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34	400	697	701	2 493	26 926	31 251
Instruments financiers dérivés de couverture		13	6	57	252	407	735
Actifs financiers disponibles à la vente	13 556	4 008	21 611	35 945	61 123	20 153	156 396
Prêts et créances	4 858	2 468	7 312	3 827	2 808	255	21 528
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	526	183	1 763	6 749	11 998		21 219
Total des actifs financiers	22 646	7 072	31 389	47 279	78 674	47 741	234 801

31.12.2011							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des actifs financiers
Caisse, banques centrales	5						5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	72	776	617	1 492	3 708	25 129	31 794
Instruments financiers dérivés de couverture		4		35	144	319	502
Actifs financiers disponibles à la vente	11 936	7 471	14 082	33 541	53 883	29 342	150 255
Prêts et créances	12 108	42	1 632	7 526	3 053	326	24 687
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	59	605	1 962	7 897	10 447		20 970
Total des actifs financiers	24 180	8 898	18 293	50 491	71 235	55 116	228 213

■ Echéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

31.12.2012							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des passifs financiers
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	248	144	612	1 747	4 319		7 070
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	8	7	67	672	365	888	2 007
Dettes envers les établissements de crédit	1 270	942	1 066	15 597	3 618	259	22 752
Dettes envers la clientèle	43 329	776	1 959	489	3 484	36	50 073
Dettes représentées par un titre	3 173	6 999	6 584	3 680	4 652		25 088
Dettes subordonnées				6	793	241	1 040
Total des passifs financiers	48 028	8 868	10 288	22 191	17 231	1 424	108 030

31.12.2011							
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des passifs financiers
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		8	1 074	2 006	3 035		6 123
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	4	11	25	494	397	513	1 444
Dettes envers les établissements de crédit	1 691	3 575	2 634	3 381	2 631	26	13 938
Dettes envers la clientèle	43 585	844	2 143	1 364	2 782	18	50 736
Dettes représentées par un titre		13 234	6 008	3 504	3 133		25 879
Dettes subordonnées			6		783	236	1 025
Total des passifs financiers	45 280	17 672	11 890	10 749	12 761	793	99 145

Le risque de liquidité de la Caisse des Dépôts (Section générale) est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif, et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Pour le groupe CNP Assurances, le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

COMPTES CONSOLIDES

Les chiffres ci-dessous correspondent à 100% du groupe CNP Assurances tandis que le groupe Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP Assurances à 40% par intégration proportionnelle.

▪ Flux futurs d'actifs (groupe CNP assurances)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	29 686	94 152	95 451	23 358
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 646	15 873	7 406	2 262
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	160	673	260	82
Prêts et créances	22			

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	28 281	91 747	90 195	35 856
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 453	14 901	55 719	1 124
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	148	649	224	156
Prêts et créances	351			

▪ Projections de paiements par échéance (groupe CNP assurances)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	19 007	75 864	61 163	42 329	138 342

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	17 494	81 914	60 297	39 998	133 744

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La DRCI calcule :

- pour le portefeuille actions de la Section générale, des VaR (1 mois, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par racine(12). Cet indicateur fait l'objet d'un *reporting* aux instances de gouvernance ;
- pour le portefeuille d'arbitrage de taux, une VaR (10 jours, 99%), également à l'aide de l'outil Riskdata.

La VaR ainsi calculée est basée sur des hypothèses de distribution normale des sous-jacents (lois gaussiennes). Cela permet de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

COMPTES CONSOLIDES

La VaR calculée à partir de Riskdata, fait appel à environ 20 000 facteurs de risque dits primaires (actions, taux, devises, volatilités implicites).

Pour le calcul des mesures de risque (incluant la VaR), Riskdata utilise un modèle de Monte Carlo en grande dimension (1 000 scénarios) qui consiste à diffuser chacun de ces 20 000 facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des 1000 scénarii à l'aide de formules de *pricing* intégrées à Riskdata.

La profondeur historique des données utilisées par Riskdata remonte au 1er janvier 2000, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ 8 mois. Ceci a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB "Industry Classification Benchmark") permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. A cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

■ Indicateurs 31 décembre 2012

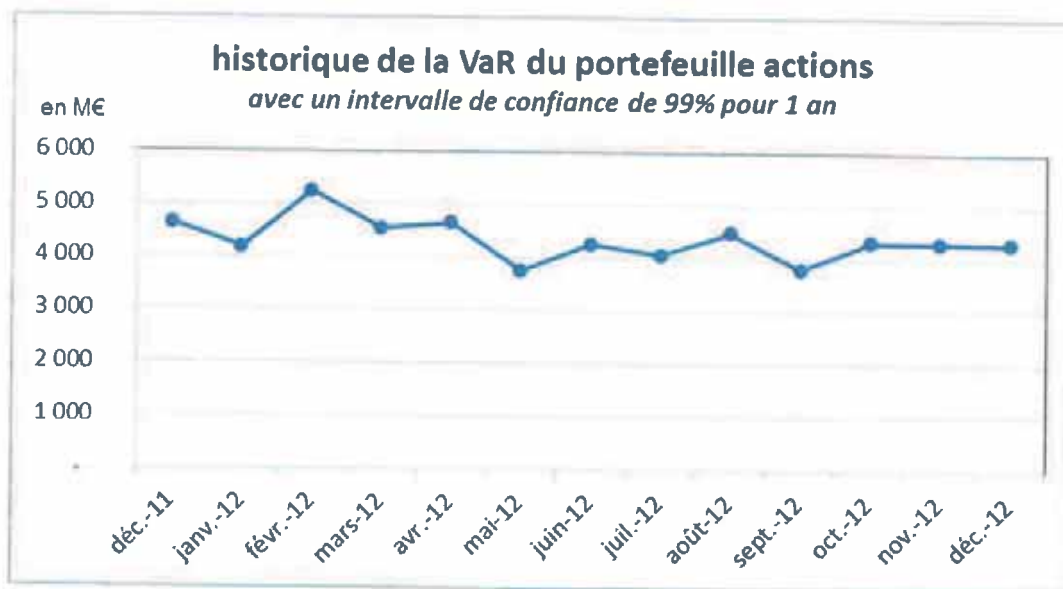
	VaR (1 an, 99%)	VaR (10j, 99%)
Portefeuilles actions	4 295 M€	0,15 M€
Portefeuille d'arbitrage taux		

■ Indicateurs 31 décembre 2011

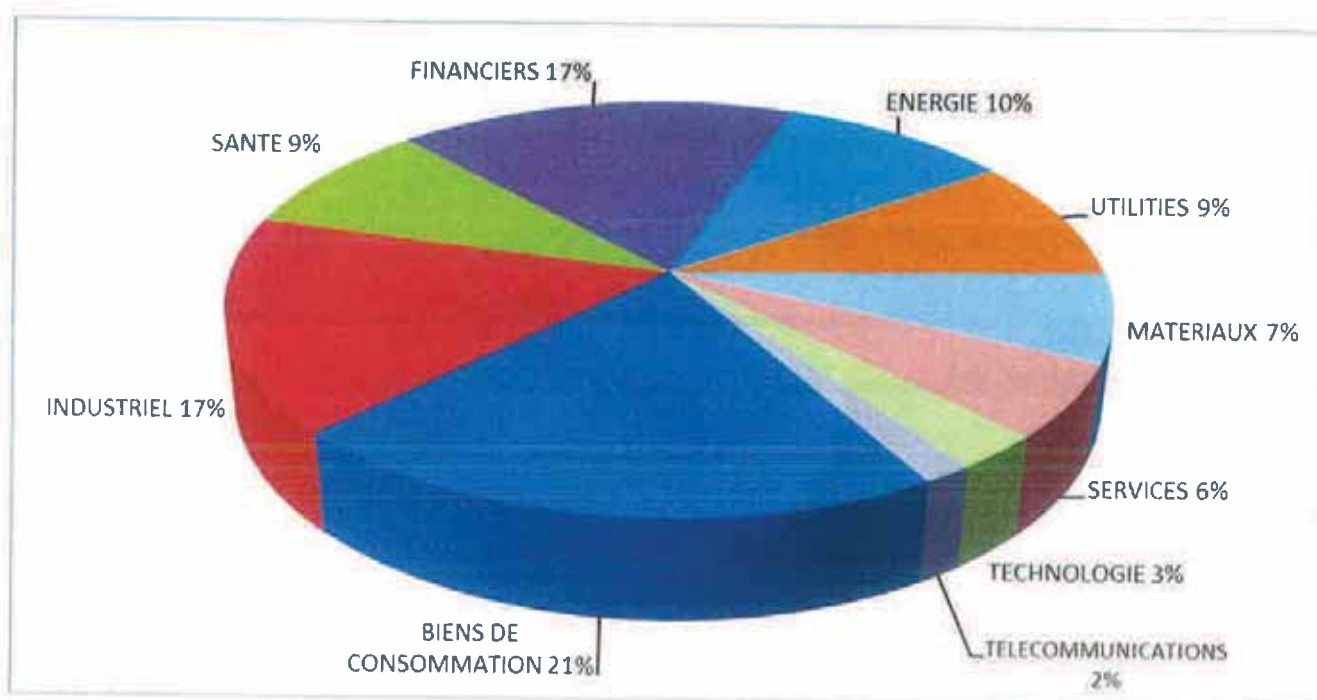
	VaR (1 an, 99%)	VaR (10j, 99%)
Portefeuilles actions	4 645 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,23 M€

■ **Historique de la chronique de la VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2012**

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR, a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2012.



■ **Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2012**



Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV © aux risques de marché et d'assurance.

Le **groupe CNP Assurances** publie son "Embedded Value" selon les principes de la Market Consistent

COMPTES CONSOLIDES

European Embedded Value (MCEV ©) établis par le CFO Forum (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002), à l'exception de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa Seguros et de l'utilisation de modèles déterministes sur les activités peu significatives et dont les produits ne comportent généralement pas d'options ou de garanties.

Le **groupe CNP Assurances** a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2012.

Les calculs d'Embedded Value se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

Les sensibilités de la MCEV © aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêts et des actions sur la MCEV ©. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne Caixa Seguros, la filiale italienne CNP UniCredit Vita, les filiales espagnoles CNP Vida et CNP Barclays Vida y Pensiones, ainsi que la filiale chypriote CNP Laiki Insurance Holdings Ltd.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une baisse des marchés actions et immobiliers de 10% : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10%. Ce choc induit une baisse de 10% de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie en actions.

■ Analyse de sensibilité MCEV © au risque actions

	31.12.2012	31.12.2011
	Actions -10%	Actions -10%
Impact MCEV ©	-647 M€	-684 M€

Le risque de marché du **Fonds stratégique d'investissement** (FSI), sur le périmètre des titres cotés dont la valeur au bilan consolidé s'élève à 10 635 millions d'€ au 31 décembre 2012 (10 639,4 millions d'€ au 31 décembre 2011), est calculé selon les modalités employées par la Direction des Risques et du Contrôle Interne de la Caisse des Dépôts, c'est-à-dire une VaR (1an, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata.

▪ **Indicateur de risque de marché du portefeuille coté (FSI)**

	31.12.2012	31.12.2011
	VaR (1 an, 99%)	VaR (1 an, 99%)
Portefeuille actions cotées	4 306 M€	4 458 M€

La VaR ainsi calculée se fonde sur des hypothèses de distribution normales des sous-jacents (lois gaussiennes) qui permettent de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité. En revanche, les méthodes fondées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. C'est la raison pour laquelle la Direction des Risques et du Contrôle Interne de la Caisse des Dépôts a développé en parallèle des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de « lois extrêmes » qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

d.2) Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une Value at Risk. Au 31 décembre 2012, la VaR de change (1an, 99%) est de 63 M€.

Pour le **groupe CNP Assurances**, les portefeuilles d'actifs du Groupe sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est très limité (par exemple moins de 1% des placements des sociétés françaises du Groupe est libellé dans une devise autre que l'euro). Le groupe CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling, les deux principales devises étrangères auxquelles le Groupe est exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises.

Le groupe du **Fonds stratégique d'investissement** est exposée de façon peu significative au risque de change au 31 décembre 2012.

d.3) Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers 4 scénarios ; ils correspondent, toute chose égale par ailleurs à (i) une hausse instantanée du taux court suivie d'une stabilisation (scénario 1), (ii) une hausse continue du taux court (scénario 2), (iii) une volatilité du taux court sans tendance particulière (scénario 3) et enfin une évolution *forward* du taux court (scénario 4) :

COMPTES CONSOLIDES

- scénario 1 : impact sur le coût de refinancement d'une hausse du taux court de 100 bp ;
- scénario 2 : impact sur le coût de refinancement si le taux court augmente linéairement de 100 bp par an sur trois ans ;
- scénario 3 : impact sur le coût de refinancement si le taux court subit une hausse de 100 bp sur 6 mois, baisse de 100 bp sur 6 mois (retour à la situation initiale), ce schéma étant répliqué sur trois ans ;
- scénario 4 : impact sur le coût de refinancement de l'évolution *forward* du taux court.

Ces sensibilités sont complétées par un calcul de Var sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires ainsi que le float.

■ Sensibilité de la marge globale aux taux courts

(en millions d'euros)		31.12.2012			
Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	
2013	-51,9	-29,9	-32,8	-8,6	
2014	-66,6	-91,8	-33,0	-16,6	
2015	-45,9	-105,1	-22,6	-22,5	

(en millions d'euros)		31.12.2011			
Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	
2012	-8,9	-12,8	-4,9	7,7	
2013	-52,4	-71,8	-25,6	7,0	
2014	-31,9	-72,1	-15,7	3,7	

Le **groupe CNP Assurances**, dans le cadre de la mise en œuvre des tests de sensibilité de la MCEV © aux risques de marché (Cf. & d1), mesure l'impact d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base. Cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux Swap de 100 points de base à la hausse ou à la baisse. Cette sensibilité implique une réévaluation de la valeur de marché des obligations, un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 pb et une mise à jour des taux d'actualisation.

Par contre, l'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts

31.12.2012		
	Taux d'intérêts +100bp	Taux d'intérêts -100bp
Impact MCEV	-286 M€	-256 M€

31.12.2011		
	Taux d'intérêts +100bp	Taux d'intérêts -100bp
Impact MCEV	-63 M€	-122 M€

e) Risque d'assurance

e.1) Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires, pour analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, et pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence du Groupe CNP Assurances (cf. note 2.5.3).

e.2) Termes et conditions des contrats

■ Nature des risques couverts par classe de contrats

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent le groupe CNP Assurances à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

■ Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

COMPTES CONSOLIDES

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- Renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- Rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières, soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- Contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- Complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Laiki Holdings Ltd à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

■ **Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices**

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

e.3) Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

■ **Modèles d'estimation des provisions techniques**

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

■ **Objectifs du modèle d'estimation**

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt,
- la révision des provisions suite aux changements de table de mortalité,

COMPTES CONSOLIDES

- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

■ Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification,
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques,
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif,
- et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

■ Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

■ Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat non vérifiées par les données passées, ont été utilisées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'Embedded value (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé.

■ Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

■ Sensibilité de la MCEV à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV © à une baisse des rachats de 10% est de +154 M€ au 31 décembre 2012. Par ailleurs, une baisse de 5% de la sinistralité impacterait de +133 M€ la MCEV pour les risques de mortalité et d'invalidité de -89 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2012.

e.4) Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats à taux majoré fixe (75% du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60% du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	
Taux minimum garanti	Provisions Techniques	%
0% (1)	151 434,8	51,2%
]0%-2%]	20 393,5	6,9%
]2%-3%]	36 197,2	12,2%
]3%-4%]	2 231,9	0,8%
]4%-4,5%]	4 082,9	1,4%
>4,5% (2)	1 909,2	0,6%
UC	36 368,4	12,3%
Autres (3)	43 140,0	14,6%
TOTAL	295 757,9	100,0%

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	
Taux minimum garanti	Provisions Techniques	%
0% (1)	143 802,0	49,8%
]0%-2%]	17 599,9	6,1%
]2%-3%]	43 824,7	15,2%
]3%-4%]	1 692,6	0,6%
]4%-4,5%]	5 142,2	1,8%
>4,5% (2)	1 833,4	0,6%
UC	34 713,0	12,0%
Autres (3)	40 161,5	13,9%
TOTAL	288 769,3	100,0%

- (1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.
- (2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5% proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7% (cf. Note 22.2 de la plaquette CNP Assurances au 31 décembre 2012).
- (3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

e.5) Concentration du risque d'assurance

■ **Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance**

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ;

COMPTES CONSOLIDES

- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

■ Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Vida)) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 36 372 euros en 2012).
- Portefeuille collectif :
 - l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès –IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 26%, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon 4 tranches : tranche 1 : 20XS 30 M€, tranche 2 : 100XS 50 M€, tranche 3 : 100XS 150 M€, tranche 4 : 150XS 250 M€, tranche 5 : 100XS 400M€, tranche 6 : 100XS 600M€ avec une reconstitution payante à 200% sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;
 - Par ailleurs, les protections Catastrophes accordés par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs 2 ou 3 « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 74M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37M€.

L'ensemble des portefeuilles du Groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès –IPA3 d'un assuré au delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance ;

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

COMPTES CONSOLIDES

■ **Risque de contrepartie sur les soldes de réassurances**

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA. (Cf. note 10.5 de la plaquette CNP Assurances du 31 décembre 2012).

■ **Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance**

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du Groupe sont décrites dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (note 2.5.7 de la plaquette des comptes consolidés du Groupe CNP Assurances du 31 décembre 2012).

9. Evénements postérieurs à la clôture

COMPTES CONSOLIDES

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.



10. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE CAISSE DES DEPOTS						
CAISSE DES DEPOTS						
CDC (SECTION GENERALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GRUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	58,84	GLOB	100,00	58,84
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	57,14
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
SCI SARHIV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	99,93	GLOB	100,00	99,93
FONCIERE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI CUVIER MONTREUIL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAS LA NEF LUMIERE	GLOB	100,00	75,00	GLOB	100,00	75,00
SAS RICHELIEU VIVIENNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI DES REGIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET (2)	GLOB	100,00	100,00			
OPCI RIVER OUEST	PROP	40,01	40,01			
SAS CHATEAUDUN	GLOB	100,00	100,00			
SAS MALTHAZAR	PROP	50,00	50,00			
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	PROP	50,00	50,00			
SCI MAC DONALD	GLOB	100,00	100,00			
SCI FARMAN	PROP	50,00	50,00			
GRUPE ANATOL INVEST						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (PaysBas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (PaysBas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BRISTOL (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MOMPARK MFC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
WEBC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE BANQUE ASSURANCE LA POSTE						
DEXIA (1)				EQUI	13,03	13,03
LA POSTE	EQUI	22,88	22,88	EQUI	22,88	22,88
GRUPE CAP ASSURANCES						
CNP ASSURANCES (3)	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
AEP3 SCI	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
AEP4 SCI	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
AL DENTE 3 3DEC				PROP	40,16	21,86
ASSURBAIL	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES (Espagne)	PROP	40,62	20,31	PROP	40,16	20,08
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,62	21,02	PROP	40,16	20,78
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CIMO	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP ACP 10 FCP	PROP	20,21	20,21	PROP	40,16	19,98
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	20,18	20,18	PROP	40,16	19,94
CNP ASSUR ALT. 3DEC	PROP	40,62	40,50	PROP	40,16	40,04
CNP ASSUR EURO SJ				PROP	40,16	39,00
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CNP EUROPE LIFE LTD (Irlande)	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP IAM	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP IMMOBILIER	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,62	31,06	PROP	40,16	30,71
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	PROP	40,62	23,36	PROP	40,16	23,09
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,62	38,37	PROP	40,16	37,75
ECUREUIL PROFIL 30	PROP	40,62	38,86	PROP	40,16	38,34
ECUREUIL PROFIL 90	PROP	40,62	21,57	PROP	40,16	21,51
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	PROP	40,62	20,72	PROP	40,16	20,48
ITV	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE	PROP	20,31	20,31	PROP	20,08	20,08
LBP ACTIFS IMMO	PROP	40,62	40,62			
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	PROP	40,62	22,58	PROP	40,16	21,63
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC				PROP	40,16	30,31
LB.ACT.DA SI 5DEC	PROP	40,62	40,31	PROP	40,16	40,16
CNP LAIKI INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	PROP	40,62	20,35	PROP	40,16	20,12
MF Prévoyance	PROP	40,62	26,29	PROP	40,16	25,99
OPCI AEP 247	PROP	40,62	40,62	PROP	34,30	34,30
OPCI AEW IMCOM 1	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
OPCI AEW IMCOM 6	PROP	40,62	40,62	PROP	20,08	20,08
OPCI MTP INVEST	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
PB6	PROP	20,31	20,31	PROP	20,08	20,08
PREVIPOSTE	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
SICAC	PROP	40,62	40,62	PROP	40,16	40,16
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,62	40,53	PROP	40,16	40,08
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,62	33,14	PROP	40,16	32,48

PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES
GRUPE FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT

FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI)	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
EIFFAGE	EQUI	21,05	10,74	EQUI	21,00	10,71
SOPROL	EQUI	18,75	9,56	EQUI	18,75	9,56
HIME	EQUI	38,00	19,38	EQUI	38,00	19,38
SECHE ENVIRONNEMENT	EQUI	20,13	10,27	EQUI	20,13	10,27
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	EQUI	23,99	12,23	EQUI	23,99	12,23
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI	25,69	13,10	EQUI	25,69	13,10
DAHER	EQUI	17,10	8,72	EQUI	17,06	8,70
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
PART'COM	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FSI PME PORTEFEUILLE	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI PARTS A	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI PARTS B	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FPMEI	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FFI 2	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
FTICI	GLOB	100,00	40,41	GLOB	100,00	40,41
STConso (palier détenant STM consolidé à 28,33%)	EQUI	39,62	20,20	EQUI	39,62	20,20
FSI EQUATION	GLOB	100,00	51,00			
ERAMET	EQUI	25,93	13,23			
FRANCE TELECOM	EQUI	13,61	6,94			
FFI3	GLOB	100,00	51,00			

AUTRES ENTITES DU PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

SA OSEO	EQUI	26,89	26,89	EQUI	27,18	27,18
QUALIUM INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	37,30	GLOB	100,00	37,30
INNOVATION CAPITAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UNIVERS I2	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ELAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FSI REGIONS	GLOB	100,00	80,00	GLOB	100,00	60,48
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
POLE IMMOBILIER & TOURISME						
IMMOBILIER						
HOLDCO SIC	GLOB	100,00	75,07%	GLOB	100,00	95,32%
GRUP PUBLIC						
SILIC	GLOB	100,00	32,93			
SCI SEPAC	GLOB	100,00	32,93			
SAS FONCIERE NANTEUIL	GLOB	100,00	32,93			
SARL EPP PERIPARC	GLOB	100,00	32,93			
SARL DU NAUTILE	GLOB	100,00	32,93			
SCI JCB2	GLOB	100,00	32,93			
SAS HAVANE	GLOB	100,00	32,93			
SAS 21-29 RUE DES FONTANOT	GLOB	100,00	32,93			
SAS SOCOMIE	GLOB	100,00	32,93			
GRUP PRIVÉ						
ICADE SA (4)	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE FINANCES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
FONCIERE						
LOGEMENT						
ICADE COMMERCE SAS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PAYS DE LOIRE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BAS LONGCHAMPS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI SARCELLES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SAS SARVILLEP	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
PARCS TERTIAIRES						
CFI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PDM 1	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PDM 2	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI PDM 3	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	25,14	GLOB	100,00	32,07
SNC ICADE CBI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
BUREAUX France						
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	13,97	PROP	33,33	17,81
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI ICADE LEO LAGRANGE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MORIZET	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI CHAMBOLLE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MOREY	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MONDOTTE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC MISTRAL	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI LOIRE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
MILU INVESTISSEMENTS SAS				GLOB	100,00	53,44
SCI NANTERRE ETOILE PARK	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI GASCOGNE - BUREAUX	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI EVRY MOZART	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI EVRY EUROPEEN	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BATIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
COMMERCE						
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
ICADE BRICOLAGE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE BRICOLAGE CBI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
BUREAUX Allemagne						
ICADE REIT BV	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM HOHENZOLLERN DAMM GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH				GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE REIM TURLINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & Co KG	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
EQUIPEMENT PUBLIC ET SANTE						
SAS ICADE SANTE	GLOB	100,00	26,31	GLOB	100,00	53,44
SAINT LAZARE	GLOB	100,00	26,31			
ESPACE SANTE DU PETUREAU	GLOB	100,00	26,31			
POLE SANTE SUD - CMTR	GLOB	100,00	26,31			
ENTREPOTS						
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI MARIGNANE LA PALUN	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI 21 (TRANSALLIANCE)	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SERVICE - Espagne						
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
PROMOTION						
GROUPE ICADE PROMOTION LOGEMENT						
123 sociétés	GLOB			GLOB		
77 sociétés	PROP			PROP		
19 sociétés	EQUI			EQUI		
ICADE PROMOTION						
ICADE PROMOTION	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
AMENAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	26,27	GLOB	100,00	33,51
ARKADEA SAS	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
CITE SANITAIRE NAZAIRIENNE	GLOB	100,00	25,14	GLOB	100,00	32,07
CLAUDE BERNARD LOT T				PROP	50,00	26,72
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADLEO	GLOB	100,00	27,94	GLOB	100,00	35,63
LES BUREAUX DE L' ILE DE NANTES	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	32,27	GLOB	100,00	41,15
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SAS PARIS NORD EST (5)	PROP	80,00	62,57	PROP	80,00	66,03
SCCV LE PERREUX CANAL	GLOB	100,00	30,38	GLOB	100,00	38,75
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI CAP EST LOISIRS	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI MONTROUGE CAP SUD	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SCI VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC DU CANAL ST LOUIS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC DU PLESSIS BOTANIQUE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SNC GERLAND 1	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC GERLAND 2	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC ICAPROM	PROP	45,00	18,86	PROP	45,00	24,05
SNC ROBINI	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC SAMICADE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SORIF ICADE LES PORTES D' ESPAGNE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
TOULOUSE CANCEROPOLE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SAMICADE GUADELOUPE	PROP	40,00	16,76	PROP	40,00	21,38
SAS CHRYSALIS DEVELOPPEMENT	PROP	35,00	14,67	PROP	35,00	18,71
SCCV MACDONALD BUREAUX	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SNC PARIS MACDONALD PROMOTION				GLOB	100,00	53,44
SCI MACDONALD COMMERCE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SCI 15 AVENUE DU CENTRE	PROP	50,00	20,95	PROP	50,00	26,72
SAS CORNE OUEST PROMOTION	EQUI	25,00	10,48	EQUI	25,00	13,36
SAS CORNE OUEST VALORISATION	EQUI	25,00	10,48	EQUI	25,00	13,36
SCI BOURBON CORNEILLE	GLOB	100,00	41,90			
SAS ICADE FF SANTE	GLOB	100,00	27,23			
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE GESTEC RS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE SETRIH SETAE						
ICADE SETRIH SETAE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
SERVICES						
ICADE SERVICES				GLOB	100,00	53,44
PROPERTY MANAGEMENT						
ICADE PROPERTY MANAGEMENT	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE ADMINISTRATION DE BIENS						
ICADE RESIDENCES SERVICES				GLOB	100,00	53,44
EURO CAMPUS				GLOB	60,00	32,07
CONSEIL & SOLUTIONS						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE ASSET MANAGEMENT	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
IPIOTA SAS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	41,90	GLOB	100,00	53,44
IMMOBILIERE						
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DES CASERTS	GLOB	100,00	97,00	GLOB	100,00	97,00
SCET (1)				GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI	32,82	32,82	EQUI	32,82	32,82

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TOURISME						
COMPAGNIE DES ALPES SA						
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDHA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
INGELO	GLOB	100,00	39,81			
CDA MANAGEMENT SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
LOISIRS RE SA (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
DOMAINES SKIABLES						
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
DEUX ALPES INVEST SA (DAI) (6)	GLOB	100,00	42,83	GLOB	100,00	42,88
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL) (6)	GLOB	100,00	41,99	GLOB	100,00	42,20
DEUX ALPES VOYAGES SA (DAV) (6)	GLOB	100,00	41,99	GLOB	100,00	42,20
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF)	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	32,29
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,96	EQUI	20,00	7,98
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,96	EQUI	20,00	7,98
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE SA (DSG)	GLOB	100,00	32,22	GLOB	100,00	32,29
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI	33,47	13,33	EQUI	33,47	13,35
MERIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
PIERRE ET NEIGE SA (6)	GLOB	100,00	41,99	GLOB	100,00	42,20
SERRE CHEVALIER VALLEY SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
ADS	GLOB	100,00	38,70	GLOB	100,00	38,76
STE AMENAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	32,22	GLOB	100,00	32,28
STE AMENAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	39,04	GLOB	100,00	39,11
STE CONSTRUCTION IMMOBILIERE VALLEE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,50	GLOB	100,00	32,57
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,96	EQUI	20,00	7,98
STE EXPLOITATION VALLEE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,50	GLOB	100,00	32,56
STE TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,97	GLOB	100,00	31,03
STE TELEPHERIQUES DE VAL D'ISERE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)				GLOB	100,00	39,89
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
PARCS DE LOISIRS						
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CADEVI SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD LA MER DE SABLE SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
DOLFINARIUM HARDERWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
ECOBIOGESTION SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
ECOPARCS SA (7)	EQUI	51,02	35,33	EQUI	51,02	35,34
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
FUTURUSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,40	GLOB	100,00	32,44
PARC FUTURUSCOPE (8)	GLOB	100,00	32,40	GLOB	100,00	32,44
GREVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
GREVIN MONTREAL	GLOB	100,00	39,81			
GREVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
HARDERWIJK HELLENDOM HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
CDA PRODUCTION SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
LOOPING HOLDING SAS	EQUI	26,91	10,72	EQUI	30,00	11,97
MUSEE GREVIN SA	GLOB	100,00	38,17	GLOB	100,00	38,25
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	39,89
WALIBI HOLLAND	GLOB	100,00	39,81			
WALIBI HOLIDAYPARK	GLOB	100,00	39,81			

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GROUPE SANTOLINE						
	EQUI	33,87	33,87	EQUI	33,87	33,87
PÔLE INFRASTRUCTURE, TRANSPORT & ENVIRONNEMENT						
INFRASTRUCTURE						
AQUALTER	PROP	52,00	52,00	PROP	52,00	52,00
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00	EQUI	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EQUI	33,20	33,20	EQUI	33,20	33,20
EGIS SA						
	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	44,49	GLOB	100,00	44,49
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	33,70	PROP	45,00	33,70
AOP				PROP	46,00	34,44
ATELIER DESIGN CONSTRUCTION (ADC)				GLOB	100,00	74,88
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
BETEREM INFRASTRUCTURE				GLOB	100,00	74,87
BETURE INFRASTRUCTURE				GLOB	100,00	74,88
BUREAU TECHNIQUE MEDITERRANEE (BTM)				GLOB	100,00	74,87
EGIS AIRPORT OPERATION	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS AVIA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS MEDITERRANEE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS NORD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS OCEAN INDIEN	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS RHONE ALPES	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS SUD OUEST	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BDPA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL BATIMENTS	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EAU	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ENERGIE SYSTEMES	GLOB	100,00	49,42	GLOB	100,00	74,88
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	74,88			
EGIS France	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS HOLDING BATIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	49,42	GLOB	100,00	49,42
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INGENIERIE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS MOBILITE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
ENGAGE	EQUI	25,00	12,36	EQUI	25,00	12,36
ENIA ARCHITECTES	EQUI	25,00	18,72	EQUI	25,00	18,72

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ETUDES BATIMENTS INGENIERIE (EBI)	GLOB	100,00	49,42	GLOB	100,00	49,42
GUIGUES ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
INGESUD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,87	GLOB	100,00	74,87
MFI SAS	EQUI	33,34	24,96	EQUI	33,34	24,96
MUTATIONS	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,87
OTH INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,85	GLOB	100,00	74,85
OTHEM SUD	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
PARK + PARKINGS SECURISES POIDS LOURDS	PROP	40,00	29,95	PROP	40,00	29,95
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
SEGAP SA	EQUI	50,00	37,44	EQUI	50,00	37,44
SEP A63	PROP	80,00	59,90	PROP	80,00	59,90
SEP A88	PROP	80,00	59,90	PROP	80,00	59,90
SINTRA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL INDUSTRIEL	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOCIETE DU METRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOCIETE NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,87
SOPREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	74,86	GLOB	100,00	74,86
ETRANGER						
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI	35,00	26,21	EQUI	35,00	26,21
ARGE PPP FOE (Autriche)	PROP	40,00	29,95	PROP	40,00	29,95
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	14,98	EQUI	20,00	14,98
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	14,23	EQUI	19,00	14,23
AUTOBAHN + SERVICES GMBH (Allemagne)	PROP	56,00	41,93	PROP	56,00	41,93
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	PROP	34,71	25,99	PROP	34,71	25,99
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
BONAVENTURA STRASSENHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
CAOG AIRPORT OPERATIONS LTD (Chypre)	PROP	36,00	26,96	PROP	36,00	26,96
CEL TRAK LTD (Irlande)	EQUI	22,22	16,64	EQUI	22,22	16,64
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
EAZY PASS LTD (Irlande)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
EGIS ALGERIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	74,83	GLOB	100,00	74,83
EGIS DO BRASIL (Brésil)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDIA Consulting Engineers Private Limited (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	53,16	GLOB	100,00	53,16
EGIS INFRASTRUCTURE MANAGEMENT INDIA (Inde)	PROP	44,00	32,95	PROP	44,00	32,95
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	14,98	GLOB	100,00	14,98
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS KENYA	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS MOBILITE (UK) Limited (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS MONACO	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS CANADA INC (Canada)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL SL (Espagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
FIRSTROUTE (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GSI (Inde)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	14,98	EQUI	20,00	14,98
IJSBREKER ICT BV (Pays-Bas)	EQUI	50,00	37,44	EQUI	50,00	37,44
EGIS BATIMENTS MAROC (Maroc)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
EGIS BATIMENTS POLSKA (Pologne)				GLOB	100,00	74,88
ISIS BELGIQUE (Belgique)				GLOB	100,00	74,88
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
JMI PACIFIC (Thaïlande)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
M6 TOLNA EXPLOITATION HONGRIE (Hongrie)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
MIDLINK M7/M8 LTD (Irlande)	PROP	52,00	38,94	PROP	52,00	38,94
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	PROP	42,00	31,45	PROP	42,00	31,45
SEMALY IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SEMALY UK (Grande Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
SOUTHLINK N25 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,17	GLOB	100,00	50,17
STALEXPORT TRANSTRUTE AUTOSTRADA (Pologne)	PROP	45,00	33,70	PROP	45,00	33,70
TMC (Philippines)	PROP	34,00	25,46	PROP	34,00	25,46
TRANS CANADA FLOW TOLLING INC (Canada)	PROP	50,00	37,44			
TRANS FINANCE BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	37,44	PROP	50,00	37,44
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS INTERNATIONAL BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSTRUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VEGA ENGENHARIA LTDA (Brésil)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
VERSLUIS INTERNATIONAL TAXES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,88	GLOB	100,00	74,88
TRANSPORT & ENVIRONNEMENT						
CDC CLIMAT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GRUPE VEOLIA TRANSDÉV						
VEOLIA TRANSDÉV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ALGERIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ALLEMAGNE						
ALPINA IMMOBILIEN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AWV AHRWEILER VERKEHRS GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUSTOURISTIK TONNE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DEUTSCHE TOURING GMBH	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
DILLS REISEN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EISENBAHNWERKSTATT GESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EURAILCO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EUROLINES FRANKFURT	EQUI	50,00	10,39	EQUI	50,00	10,39
GRIENSTEIDL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	PROP	25,50	25,50	PROP	25,50	25,50
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	37,42	PROP	50,00	37,42
KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MITTELREHINISCHER VERKEHRSBETREIB GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NASSAUISCHE VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NBRB TEILE- UND LOGISTIK GMBH	PROP	50,00	33,35	PROP	50,00	33,35
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT	PROP	50,00	42,50	PROP	50,00	42,50
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
NORD-OSTSEEBAHN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NORDWESTBAHN GMBH	PROP	50,00	32,00	PROP	50,00	32,00
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELREIN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGSGMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
OSTSEELAND VERKEHR GMBH	PROP	50,00	35,00	PROP	50,00	35,00
PALATINABUS GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PERSONENVERKEHR GMBH MÜRITZ (PVM)	PROP	50,00	35,00	PROP	50,00	35,00
REGIOBUS GÜTERSLOH GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	PROP	25,50	25,50	PROP	25,50	25,50
RHEIN-MOSEL-VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GMBH	PROP	50,00	28,00	PROP	50,00	28,00
SCHAUMBURGER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUERLANNER GMBH				PROP	50,00	50,00
SVP STADTVERKEHR PFORZHEIM GMBH & CO. KG	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
TAETER-TOURS GMBH	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
TRANSDEV-SZ				PROP	50,00	50,00
TRANSREGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	PROP	50,00	37,50	PROP	50,00	37,50
VEOLIA TRANSPORT CENTRAL EUROPE GMBH	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA VERKEHR GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR KUNDENSERVICE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR NIEDERSACHSEN/WESTFALENG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR OSTWESTFALEN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR PERSONALSERVICE GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR REGIO GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR REGIO OST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR RHEINLAND GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR RHEIN-MAIN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR SACHSEN-ANHALT GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR SERVICE OST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR STADT GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR SÜD-WEST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR UND SERVICE WEST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA VERKEHR WEST GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT GORLITZ GMBH	PROP	50,00	24,50	PROP	50,00	24,50
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN WESTERWALD GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VWS				PROP	50,00	50,00
WEST-BUS GMBH	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUSTRALIE						
ACN 087 528 774 Pty Ltd				PROP	50,00	50,00
BRISBANE FERRIES	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
CONNEX MANAGEMENT AUSTRALIA PTY LTD				PROP	50,00	50,00
CONNEX MELBOURNE PTY LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MAINCO MELBOURNE PTY LTD	PROP	15,00	15,00	PROP	15,00	15,00
METROLINK	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
QUEENSLAND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TDV TSL (BRISBANE) - IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TNSW-IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV AUSTRALIA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV VICTORIA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TSL - IG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT AUSTRALASIA P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NSW P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT PERTH P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SYDNEY P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT WA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT QUEENSLAND PTY LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA FERRIES SYDNEY	PROP	50,00	50,00			
HARBOUR CITY FERRIES	PROP	25,00	25,00			

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
VIVO CONNECT PTY LTD	PROP	50,00	50,00			
BUSLINK VIVO PTY LTD	PROP	25,00	25,00			
AUTRICHE						
VEOLIA VERKEHR OSTERREICH GMBH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BELGIQUE						
A. DE VOEGHT & CO BVBA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS & AUTOCARS GEORGES SPRL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS EN AUTOCARBEDRIJF REIZEN DE VALK N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS VERLEYEN N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUSBEDRIJF G. MEBIS & CO. N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUSSEN EN AUTOCARS ACHIEL WEYN EN ZONEN N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS DE POLDER N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
B&C	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUS DE POLDER N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DE DUINEN N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EUROLINES BELGIQUE				PROP	50,00	50,00
GEENENS BUS & CAR N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GEENENS N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GRUSON AUTOBUS N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HADEF N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HEIDEBLOEM N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KATRIVA N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
R. MELOTTE & CO. N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
V.B.M.N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VAN COILLIE N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VAN PEE INVEST N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT BELGIUM NV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VERVOERBEDRIJF GEBROEDERS DE VOS BVBA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YPRABUS S.A.	PROP	50,00	50,00			
CANADA						
QUEBEC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
4345240 CANADA (AUTOCAR METROPOLITAIN)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
4369645 CANADA (AUTOCAR METROPOLITAIN)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
QUEBEC (MEDICAR)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUGER INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS BOULAIS Ltee	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LIMOCAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LIMOCAR ESTRIE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LIMOCAR ROUSSILLON	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV CANADA INC				PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES CANADA IN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSDEV CANADA INC	PROP	50,00	50,00			
VT CANADA INC				PROP	50,00	50,00
VT QUEBEC INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YORK BRT	PROP	50,00	37,50	PROP	50,00	37,50
CHILI						
CARBUS URBANO S.A.				PROP	50,00	50,00
REDBUS URBANO SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CHILE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHINE						
ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	9,94	PROP	24,50	9,94
HONG KONG TRAMWAYS LIMITED	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
HUAIBEI ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	7,01	PROP	24,50	7,01
HUAINAN ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	11,20	PROP	24,50	11,20
MAANSHAN ZHONGBEI BUS CO., LTD	PROP	24,50	8,09	PROP	24,50	8,09
MACAU BUS	PROP	25,00	16,25	PROP	25,00	16,25
NANJING ZHONGBEI	PROP	24,50	13,48	PROP	24,50	13,48
VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
VT RATP CHINA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
VT RATP CONSULTING CO LTD	PROP	25,00	25,00			

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
COLOMBIE						
CITY MOVIL	PROP	19,25	12,05	PROP	19,25	12,05
CONEXION MOVIL	PROP	19,25	15,54	PROP	19,25	15,54
STÉ INTERNATIONALE DE TRANSPORT MASSIVO	PROP	19,25	19,25	PROP	19,25	19,25
CORÉE						
SEOUL LINE 9	PROP	50,00	22,00	PROP	50,00	22,00
VEOLIA TRANSPORT KOREA	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
VT RATP KOREA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
CROATIE						
PANTURIST d.d.	PROP	50,00	29,39	PROP	50,00	29,39
TOURING CROATIA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
VEOLIA TRANSPORT HRVATSKA D.O.O	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
ESPAGNE						
CORPORACION JEREZANA TRANSPORTES URBANOS	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
DETREN	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
EUROLINES PENINSULAR	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
IGC-CONNEX CORPORACION SL	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
MONTAÑESA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MOVEBUS	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
TENEMETRO	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00
TRANSDEV ESPANA SL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
UTE TRAMBAIX	PROP	16,50	16,50	PROP	16,50	16,50
UTE TRAMBESOS	PROP	16,50	16,50	PROP	16,50	16,50
VIAJES EUROLINES	PROP	25,00	18,75	PROP	25,00	18,75
VT BILBAO				PROP	50,00	50,00
ÉTATS-UNIS						
AIRLINES ACQUISITION CO., INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ATC PARTNERS LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BLUE BOOTH INCORPORATED	PROP	50,00	42,00	PROP	50,00	42,00
BLUE VAN LEASING CORPORATION	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CENTRAL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CENTURY CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHAMPION CAB COMPANY, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHECKER AIRPORT TAXI, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHOICE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIRCLE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CLASSIC CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CLOUD 9 SHUTTLE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COAST CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COLONIAL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPUTER CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX RAILROAD LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CORDIAL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HOUSTON O & M LLC	PROP	50,00	35,00	PROP	50,00	35,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JIMMY'S CAB, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KANSAS CITY TAXI LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00
MINI BUS SYSTEMS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
NATIONAL TRANSPORTATION PARTNERHIP	PROP	50,00	30,00			
OAK STREET SALES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
OLD DOMINION TRANSIT MANAGEMENT COMPANY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE				PROP	50,00	41,00
PITTSBURGH CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY				PROP	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT CONTRACTING LLC				PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM BROKERAGE SERVICES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF ASHEVILLE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF ATTLEBORO, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF BOISE, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF CAPE COD, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF GEORGIA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF JACKSON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF RACINE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF TUCSON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF WAUKESHA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM OF WILMINGTON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
REGIONAL TRANSIT AUTHORITY TRANSIT SERVICES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAFETY CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCOUT CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SECURE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SELECT CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SENTINEL CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SERENE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SERVICE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SFO AIRPORTER, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK CHARTERS, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK LEASING LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHAMROCK TRANS LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLE ASSOCIATES LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLE EXPRESS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT DC LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT FLORIDA LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SKYLINE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SPENCER LEASING LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUNRISE CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	PROP	50,00	50,00			
SUPERIOR CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LEASING, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUPERTAXI, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SUPREME CAB COMPANY, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE				PROP	50,00	42,50
THE LIMO, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
THE YELLOW CAB COMPANY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
UNIFIED DISPATCH, LLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION ON DEMAND INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION RAILROAD, INC.	PROP	50,00	50,00			
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES (TRANSIT)				PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION SERVICES, INC.				PROP	50,00	50,00
WASHINGTON SHUTTLE, INC.	PROP	50,00	45,00	PROP	50,00	45,00
YC HOLDINGS, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, INC.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	PROP	50,00	50,00			
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	PROP	50,00	50,00			
RDSM TRANSPORTATION	PROP	50,00	50,00			
DANEMARK						
TOURING SCANDINAVIA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
FINLANDE						
VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT FINLAND OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT TAMPERE OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT WEST OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WESTERLINES AB OY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
FRANCE						
AERO PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AEROPASS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AIRCAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ALBATRANS	EQUI	28,78	28,78	EQUI	28,78	28,78
ALISO VOYAGES	PROP	50,00	32,98	PROP	50,00	32,98
ALTIBUS	PROP	50,00	32,98	PROP	50,00	32,98
ANTRAS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ARY	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ATRIOM DE BEAUVAISIS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ATRIOM DU COMPIEGNOIS	PROP	50,00	47,94	PROP	50,00	47,94
AUTOBUS AIXOIS	PROP	50,00	49,92	PROP	50,00	49,92
AUTOBUS ARTESIENS	PROP	50,00	49,90	PROP	50,00	49,90
AUTOBUS AUBAGNAIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS AURELIENS	PROP	50,00	34,83	PROP	50,00	34,83
AUTOBUS DU FORT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOBUS MARNE-LA-VALLÉE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS ALIZES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
AUTOCARS CHAMBON-GROS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS DARCHE-GROS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS SABARDU	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTOCARS TOURNEUX	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUXERROIS MOBILITES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BESANÇON MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BIEVRE BUS MOBILITES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BRAVO PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BREMOND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUS DE L'ETANG DE BERRE	PROP	50,00	49,85	PROP	50,00	49,85
BUS EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUS MANOSQUE VAL DE DURANCE	PROP	50,00	26,00	PROP	50,00	26,00
C.A.P.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CABARO	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CAISSE COMMUNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAP PAYS CATHARE				PROP	50,00	49,97
CARBU WASH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CARS DE CHATEAU-THIERRY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS D'ORSAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS DU PAYS D'AIX	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARS DU PAYS DE VALOIS				PROP	50,00	50,00
CEA TRANSPORTS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CFTA CENTRE OUEST	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CFTA RHONE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CFTA SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CFTI	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CHARLIPJSTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHARTRES MOBILITE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CHEMIN DE FER DE LA MURE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	PROP	50,00	49,95	PROP	50,00	49,95
CIE DE TRANSPORTS DE SAUMUR	PROP	50,00	49,90	PROP	50,00	49,90
CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CIE DES TR COLLECTIF DE L'OUEST PARISIEN	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
CIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIE GENERALE DE TOURISME ET HOTELLERIE	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
CIE OCEANE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIE SAINT QUENTINOISE DE TRANSPORTS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CIOTABUS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CIRCUL AIR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CITEBUS DES 2 RIVES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CITRAM AQUITAINE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CITRAM PYRÉNÉES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
CITYWAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CLOS PIERVIL	PROP	50,00	49,92	PROP	50,00	49,92
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA RIVIERA	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
COMPAGNIE DU GOLFE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPAGNIE FERROVIAIRE SUD FRANCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COMPTOIRS DU SUD	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
CONNEX CHAMBÉRY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX EPINAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX LCB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX NANCY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX TOULOUSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX VILLEFRANCHE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	PROP	50,00	48,92	PROP	50,00	48,92
COURRIERS DE L'AUBE	PROP	50,00	45,73	PROP	50,00	45,73
COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CROLARD SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CTPO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
DRYADE				PROP	50,00	35,78
DUNAND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ECAUXMOBILITÉ	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ENERGIE BUS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ENEZ EDIG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ENEZ HOUAD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EQUIVAL SAS NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ESPACES SA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ESTEREL CARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EURAILCO S.A.S NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EUROLINES FRANCE	PROP	50,00	49,99	PROP	50,00	49,99
EUROLUM SA				PROP	50,00	50,00
EUROPE AUTOCARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
FERRYTOUR	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
FNM2	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
FRIJUL IF EXPRESS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GECIR	PROP	22,50	22,50	PROP	22,50	22,50
GIE TRANSDEV FORMATION	PROP	50,00	49,53	PROP	50,00	49,53
GUICHARD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HANDILIB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
IBERFRAN	PROP	12,50	6,36	PROP	12,50	6,36
IBEROLINES	PROP	25,00	12,71	PROP	25,00	12,71

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ILE-DE-FRANCE TOURISME				PROP	50,00	50,00
INTERPISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
INTERVAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JV VT RATP	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
KERDONIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KUNEGEL SA	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
LA MARE AU MOULIN (SCI)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LAON MOBILITE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES AUTOCARS BLANCS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES CARS MARIETTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES CARS ROSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LES LIGNES DU VAR	PROP	50,00	49,19	PROP	50,00	49,19
LES MELEZES	PROP	50,00	49,91	PROP	50,00	49,91
LES RUBANS BLEUS	PROP	50,00	50,00	PROP	25,00	25,00
L'IMMOBILIERE DES FONTAINES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MANU-PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MARTIN FRERES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MECA PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MEDIA CITE	PROP	50,00	49,99	PROP	50,00	49,99
MÉDITERRANÉENNE CONSIGNATION MANUTENTION	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
MELVAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MERCUR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MOBILITE ET SERVICES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
MONEGER	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
MONTBLANC BUS	PROP	50,00	37,45	PROP	50,00	37,45
MOUV'IDEES	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
MUSSO	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
N°4 MOBILITES	PROP	50,00	48,27	PROP	50,00	48,27
OCECARS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
ODULYS	PROP	50,00	27,50	PROP	50,00	27,50
PASSAGERS PÔLE SERVICES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PAYS D'OC MOBILITES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PLATEFORME COMPTABLE IDF POLE 77	PROP	50,00	50,00			
PÔLE ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PREVOST	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
PROGETOURS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PROXIWAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAPIDES DE BOURGOGNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAPIDES DE CÔTE D'AZUR	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
RAPIDES DE LA MEUSE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RAPIDES DU LITTORAL	PROP	50,00	49,88	PROP	50,00	49,88
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RHÔNEXPRESS MEE	EQUI	14,10	14,10	EQUI	14,10	14,10
RMTT	PROP	50,00	35,70	PROP	50,00	35,70
R'ORLY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SAGEB	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
SAINT-QUENTIN MOBILITÉ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI 19 RUE DES SOURCES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI DE LA LAVANDE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LA MARE MOUREUSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LA TRENTAINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LE LUREAU	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCI LE PRÉ BOUDROT	PROP	24,50	24,50	PROP	24,50	24,50
SCI MARAIS BELLENE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SEGAR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SEM AAAS	PROP	24,98	24,98	PROP	24,98	24,98
SERI 49	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
SETAO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SETRA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SITE.OISE	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
SMEA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNA AJACCIENS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNC CHEVALIER ARLEQUIN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNC MASSILIA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SNCM	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SNEG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SOCIETE DES TRANSPORTS PHOCÉENS				PROP	50,00	50,00
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE MELDOISE				PROP	50,00	50,00
SOCIETE NORMANDIE VOYAGE				PROP	50,00	50,00
SOCIETE NOUVELLE CPL	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
SOGAREL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SOLEA	EQUI	17,00	17,00	EQUI	17,00	17,00
SOMETRAR	PROP	50,00	43,92	PROP	50,00	43,92
ST-BRIEUC MOBILITE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ST2N	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STA CHALONS	PROP	50,00	47,51	PROP	50,00	47,51
STAO - PL	PROP	50,00	40,00	PROP	50,00	40,00
STBC - TUC	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STDE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STÉ AUBAGNAISE RESTAURATION ET APPRO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STE DES TRANSPORTS D'ANNONAY DAVEZIEUX	PROP	50,00	33,00	PROP	50,00	33,00
STE DES TRANSPORTS DEP DU GARD	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STE DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STE DES TRANSPORTS DU BRIANCONNAIS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
STE FOURAS AIX IG	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
STÉ INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SITE TRANSPORT AGGLOMERATION THONONAISE	EQUI	17,50	11,55	EQUI	17,50	11,55
STERNE	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
STRAV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STUD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUD CARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SUD EST MOBILITES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
T.C.R.M TRANSP. COMMUNS REGION METZ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TCAR	EQUI	19,98	19,98	EQUI	19,98	19,98
TCR AVIGNON	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TCVO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TELEPHERIQUE DU SALÈVE	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
TIPS	PROP	50,00	49,96	PROP	50,00	49,96
TPB	PROP	50,00	46,50	PROP	50,00	46,50
TPMR BORDEAUX	PROP	50,00	24,50	PROP	50,00	24,50
TPMR STRASBOURG (MOBISTRAS)	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TPMR TOULOUSE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TPMR TOURS	PROP	50,00	49,95	PROP	50,00	49,95
TRA SA	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRAC-PISTE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRAFFIC AIR SERVICES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANS PROVENCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANS VAL DE FRANCE	PROP	50,00	49,76	PROP	50,00	49,76
TRANS VAL-D'OISE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSAMO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSAVOIE	PROP	50,00	44,88	PROP	50,00	44,88
TRANSATA	PROP	50,00	49,75	PROP	50,00	49,75
TRANSDEV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ALLIER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ALPES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ALSACE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV DAUPHINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV EQUIPAGES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV FINANCE				PROP	50,00	50,00
TRANSDEV MONTPELLIER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV MULTI-MODES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV NORD-EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV ORLEANS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV OUTRE MER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS EST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS SUD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PAYS D'OR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV REIMS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV SUD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV SUD-OUEST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSEVRY	EQUI	22,18	22,18	EQUI	22,18	22,18
TRANS'L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPART	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORT BÉRARD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORT SCHON ET BRULLARD	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS DU VAL DE SEINE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS DU VAL-DOISE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS JOFFET	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRANSPORTS LIBOURNAIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMERATION ST	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANS-SERVICES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
TRENTALIA VEOLIA TRANSDEV SAS	EQUI	25,00	16,50	PROP	25,00	25,00
VAD	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VAL D'EUROPE AIRPORT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VAROISE DE TRANSPORTS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VE AIRPORT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VELOWAY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	PROP	34,93	34,93	PROP	34,93	34,93
VEOLIA TRANSPORT AEROPORT DE NIMES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ALGÉRIE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ARLES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT BRIVE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CARCASSONNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT DU MARSAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT EST	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT MARITIME	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT MEDITERRANEE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NORMANDIE INTERURBAIN	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT PAYS ROCHFORTAIS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT PERPIGNAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT POITOU-CHARENTES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT RHÔNE-ALPES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT ROANNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ROYAN ATLANTIQUE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SIEGE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT ST-MICHEL	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VEOLIA TRANSPORT URBAIN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT VALENCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VILLENEUVE MOBILITE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VISUAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT ALPES-MARITIMES	PROP	50,00	49,90	PROP	50,00	49,90
VT AVESNOIS	PROP	50,00	49,95	PROP	50,00	49,95
VT BORDEAUX	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT CHAMBERY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT EUROLINES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT FOUGERES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT IDF CSP CONTRÔLE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT MIDI-PYRÉNÉES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VT NORD-PAS-DE-CALAIS	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VT PICARDIE	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VT RAIL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT SAINT DIZIER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT SHUTTLE FRANCE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT VALENCIENNES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT VOSGES	PROP	50,00	49,97	PROP	50,00	49,97
VTLV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SENONAIS MOBILITES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
INDE						
METRO ONE OPERATION	PROP	50,00	19,25	PROP	50,00	19,25
VTR INDIA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
IRLANDE						
VEOLIA TRANSPORT DUBLIN LIGHT RAIL LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT IRELAND LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT IRELAND BUS LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ISRAEL						
CONNEX JERUSALEM (LIGHT TRAIN) LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX TRANSPORTATION ISRAEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ITALIE						
VEOLIA TRANSPORTI SRL				PROP	50,00	50,00
LIBAN						
GOLCONDE SAL	PROP	50,00	30,56	PROP	50,00	30,56
MAROC						
TRAMWAY DE RABAT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT MAROC	PROP	50,00	49,92	PROP	50,00	49,92
NOUVELLE CALEDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI	13,97	13,97	EQUI	13,97	13,97
NOUVELLE ZELANDE						
VEOLIA TRANSPORT AUCKLAND P/L	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
PAYS-BAS						
ACM OPLEIDINGEN	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
GARAGE ASSENDELFT BV				PROP	50,00	50,00
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
ADVANCED NETHERLANDS TRANSPORT BV	EQUI	10,00	10,00	EQUI	10,00	10,00
AUTOMOBIELBEDRIJF GEBROEDERS ZOET				PROP	50,00	50,00
BESLOTEN VERVOER UTRECHT				PROP	50,00	50,00
CONNEXION AMBULANCE SERVICES	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION AMBULANCEZORG	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION FINANCE	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION INTERNATIONAL				PROP	50,00	50,00
CONNEXION NEDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION OPENBAAR VERVOER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION PARTICIPATIES				PROP	50,00	50,00
CONNEXION PERSONENVERVOER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION TAXI SERVICES	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION TOURS	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION VASTGOED	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION VLOOT	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONNEXION WATER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
CONTINENTAL BREDA BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CTS Noord BV	EQUI	25,50	25,50	EQUI	25,50	25,50
CV ACTIVA WEERT	PROP	50,00	24,75	PROP	50,00	49,50
CXX AMBULANCE	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX HQ	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX PUBLIC TRANSPORT	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX TAXI	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
CXX TOURS	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	25,00
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN				PROP	50,00	50,00
EESV de Lijn	EQUI	25,00	25,00	EQUI	25,00	25,00
EUROLINES NETHERLANDS NV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
FOUNDATION AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
GEBROEDERS ZOET PERSONENVERVOER				PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GELUBEWI VASTGOED				PROP	50,00	50,00
GVU	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
HERMES GROEP	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
HERMES OPENBAAR VERVOER	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
LIMLINK	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
MOBINET UTRECHT				PROP	50,00	50,00
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ				PROP	50,00	50,00
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN				PROP	50,00	50,00
NOVIO	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
NOVIO EXPRESS				PROP	50,00	50,00
NOVIO NET				PROP	50,00	50,00
NOVIO STEBO				PROP	50,00	50,00
OMNITAX BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
P.G.W. JANSEN HOLDING				PROP	50,00	50,00
PERSONENVERVOER WEST-NEDERLAND BV				PROP	50,00	50,00
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
REGIONALE AMBULANCE VOORZIENING ZEELAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORD-WEST VELUWE	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI	16,50	16,50	EQUI	16,50	16,50
ROLGOED BV				PROP	50,00	50,00
ROLINE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	25,00	25,00	EQUI	25,00	25,00
SIESWERDA TAXI'S BV				PROP	50,00	50,00
SPEEDWELL REISBUREAUX				PROP	50,00	50,00
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT BV	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TAXI HARDERWIJK				PROP	50,00	50,00
TBC HOLDING B.V.	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	37,50
TECHNO SERVICE NEDERLAND	PROP	50,00	25,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND BEHEER B.V.				PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND HOLDING B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND O.V. B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND PV B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT RAIL B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT LIMBURG PERSONEELVOORZIENING B.V.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS BELGIE BVBA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	49,50
WITTE KRUIS HOLDING BV				PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS INTERNATIONAL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
WITTE KRUIS ZOND	PROP	50,00	50,00			
CONEXION MULTIMONDIAL BV	PROP	50,00	50,00			
VERENIGING AMBULANCE ZORG	EQUI	50,00	50,00			
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCE KENNEMERLAND	EQUI	50,00	50,00			
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCE HAAGLANDEN	EQUI	50,00	50,00			
POLOGNE						
TOURING POLSKA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
VEOLIA EUROLINES POLSKA SP. Z	PROP	50,00	49,99	PROP	50,00	49,99
VEOLIA TRANSPORT POLSKA SP. Z	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT SP. Z O.O.	PROP	50,00	32,33	PROP	50,00	32,33
VT EUROLINES POLSKA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
Portugal						
ALPTUR	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ASAD TPT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AUTO-PENAFIEL, LDA (ROCALDAS)	PROP	25,00	12,69	PROP	25,00	12,69
AVA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
AVAF	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BEIRA DOURO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDES

GROUPES / SOCIETES	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CAIMA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CALCADA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CARAMULO				PROP	50,00	50,00
CHARLINE				PROP	50,00	50,00
EAVT	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ETAC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GUEDES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
IBERO EUROSUR S.L.	PROP	25,00	12,55	PROP	25,00	12,55
INTERCENTRO	PROP	50,00	24,61	PROP	50,00	24,61
INTERGALIZA	PROP	25,00	12,71	PROP	25,00	12,71
INTERNORTE	PROP	50,00	25,42	PROP	50,00	25,42
INTERSUL	PROP	50,00	22,28	PROP	50,00	22,28
JOALTO RB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JRF	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
JVP	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MINHO BUS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MONDINENSE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RBI	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
RBL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
REDM	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TEJO	PROP	25,00	12,69	PROP	25,00	12,69
S2M	PROP	50,00	29,97	PROP	50,00	29,97
SOARES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TPT-SGFS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSCOVILHA	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
TRANSCOVIZELA	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV MOBILIDADE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PORTUGAL				PROP	50,00	50,00
TRISAN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRPN				PROP	50,00	50,00
UMJ	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VIUVA CARNEIRO	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GPS	PROP	25,00	12,75			
RÉPUBLIQUE DE SERBIE						
TOURING SERBIA	EQUI	50,00	10,39	EQUI	50,00	10,39
VEOLIA TRANSPORT LITAS A.D.	PROP	50,00	32,14	PROP	50,00	32,14
VEOLIA TRANSPORT LUV D.O.O.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
REPUBLIQUE TCHÈQUE						
CONNEX CR s.r.o.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
ORLOBUS				PROP	50,00	32,50
TOURING BOHEMIA	PROP	25,00	10,39	PROP	25,00	10,39
VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT Ceská REPUBLIKA A.S.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT MORAVA A.S.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT PRAHA S.R.O.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT TEPLICE S.R.O.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
VEOLIA TRANSPORT VYCHODNI Cechy A.S.	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
REUNION						
CMTS (MAYOTTE)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VT SERVICE REUNION	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ROYAUME-UNI						
BLAZEFIELD BUSES	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX JERSEY	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CONNEX SOUTH EASTERN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EURAILCO UK LIMITED NEW	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LANCASHIRE UNITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LONDON UNITED LTD	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES / SOCIÉTÉS	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	25,00	25,00	PROP	25,00	25,00
OY BIKE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV RATP PROJECT UK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
LONDON SOVEREIGN LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV BLAZEFIELD LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV NORTHEN BLUE	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV PLC	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV TRAM UK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSDEV YORK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT UK HOLDINGS LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT UK RAIL LIMITED	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
YORKSHIRE COASTLINER	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRIDENT LIMITED LTD	PROP	50,00	50,00			
SLOVAQUIE						
VEOLIA TRANSPORT NITRA A.S	PROP	50,00	19,66	PROP	50,00	19,66
VEOLIA TRANSPORT SERVICES S.R.O	PROP	50,00	32,50	PROP	50,00	32,50
SLOVÉNIE						
VEOLIA TRANSPORT DOLENJSKA IN PRIMORSKA	PROP	50,00	32,48	PROP	50,00	32,48
VEOLIA TRANSPORT STAJERSKA D.D.	PROP	50,00	24,66	PROP	50,00	24,66
SUÈDE						
AB GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÄRGÅRDSTRAFIK	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
ÄLVSBY RESEBYRÅ AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI	24,50	24,50	EQUI	24,50	24,50
FAC FLYGBUSSARNA AIRPORT COACH	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
GRANBERGS BUSS	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
KB BUSSNINGEN	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
MERRESOR I SVERIGE AB				PROP	25,00	25,00
PEOPLE TRAVEL GROUP INTERNATIO				PROP	50,00	50,00
PTG CHARTER AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TAXI STOR & LITEN I GÄVLE AB	PROP	50,00	45,49	PROP	50,00	45,49
UMEÅ BUSSTATION AB				EQUI	10,25	10,25
VEOLIA TRANSPORT SVERIGE AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SWEDEN HOLDING AB	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
VETIMO AB	PROP	50,00	30,00	PROP	50,00	30,00

(1) DEXIA : Déconsolidée au 31 décembre 2012

(2) La SCET était consolidée jusqu'au 31 décembre 2011 par la SNI avant d'être détenue directement par la Caisse des Dépôts

(3) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40,54 % avant retraitement des actions propres CNP .

(4) Icade SA : taux d'intérêt de 41,71 % avant retraitement des actions propres Icade.

(5) SAS Paris Nord Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.

(6) y compris la codétention avec la Caisse des Dépôts à hauteur de 18,9%

(7) y compris la codétention avec la Caisse des Dépôts à hauteur de 24,94%

(8) y compris la codétention avec la Caisse de Dépôt à hauteur de 14,26%

Méthodes de consolidation GLOB : Intégration globale PROP : Intégration proportionnelle EQUI : Mise en équivalence.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92 075 La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans un environnement complexe, lié au contexte actuel de marchés financiers et de crise économique, tel que décrit dans le paragraphe « I. Base de préparation des états financiers » de la note « 2 – Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ». C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Le groupe Caisse des Dépôts procède à des tests de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III. 2 et III. 8 de la note « 2-Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » de l'annexe. Ces tests ont conduit à la constatation de dépréciations (paragraphes « V-Veolia Transdev » et VI- Participation France Telecom détenue par le FSI de la note « 1-Faits marquants », Notes 4.10 et 4.12 de l'annexe).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers mentionnées ci-dessus.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe VII de la note « 1-Faits marquants », paragraphe III.1.2 de la note « 2-Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » et notes 3.4 et 4.3 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres en cas de diminution significative ou durable de leur valeur ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Activités d'assurance

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques présentées au paragraphe III.12 de la note « 2-Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe », et en note 4.17 de l'annexe.

Nous avons examiné les méthodes employées et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie le 2 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

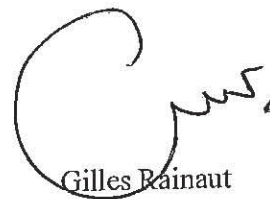


Patrice Morot

Bruno Tesnière



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut